
**RAPPORT
DU MAIRE**

**BUDGET
PRIMITIF**

2017

En cette 3^e année de mandat, dans un contexte où la contrainte budgétaire s'amplifie sous l'effet d'une nouvelle contribution des collectivités au redressement des finances publiques, nous pouvons nous enorgueillir de présenter à nos concitoyens, un projet de budget primitif préservant une fois encore les équilibres financiers majeurs de notre Ville.

Les efforts conduits depuis 2014 pour ajuster progressivement nos dépenses aux réductions de recettes induites par la baisse des dotations de l'Etat et par une contribution accentuée de notre Ville aux péréquations mises en œuvre, portent leurs fruits année après année. Ces efforts ont été tout récemment salués à travers une réévaluation de notre notation financière par l'agence Standard and Poor's, de AA 'perspective négative' à AA 'perspective stable'.

Au-delà de l'intérêt financier que représente cette réévaluation, c'est avant tout un marqueur fort de la confiance qui nous est désormais accordée dans notre capacité à conduire à son terme notre plan 'marges de manœuvre' et une reconnaissance de l'importante discipline budgétaire que nous savons nous imposer.

Mais si un budget doit traduire une stratégie financière claire, visant à préserver des équilibres et des fondamentaux sains, il est aussi et surtout la traduction des priorités que nous définissons, des choix de politiques publiques que nous opérons, des projets nouveaux que nous portons pour offrir aux lyonnaises et aux lyonnais un cadre de vie agréable et des services publics de proximité de qualité.

Ainsi les ouvertures de classes supplémentaires dans nos écoles, la construction de groupes scolaires nouveaux, l'élargissement de l'offre de restauration scolaire marqueront notamment notre budget 2017, traduisant clairement la priorité que nous plaçons dans l'éducation. Mais l'offre de service publique s'élargira aussi par l'extension de périmètres d'activités et à travers l'accès à de nouveaux équipements: bibliothèques, équipements sportifs nouveaux ou rénovés, espaces publics réaménagés ...

Nous restons ainsi avant tout soucieux d'assurer un juste équilibre entre la nécessité de garantir et de développer un service public de qualité qui sache répondre aux besoins prioritaires de notre population et la nécessité de préserver notre capacité à agir dans les années futures. C'est ce que ce budget 2017 s'engage à respecter.

Lyon, le 15 novembre 2016.

Le Maire de Lyon,
Gérard Collomb.



SOMMAIRE

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Section de fonctionnement	6
Section d'investissement	15

RELATIONS À L'USAGER

Lyon en direct	19
Service des mairies d'arrondissement	20

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Logistique et festivités	22
Évènements et animations	23
Communication externe	24
Cabinet du Maire	25

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Supervision globale	27
Prévention sécurité	28
Écologie urbaine	29
Police municipale	30
Régulation urbaine	31

CULTURE ET PATRIMOINE

Directions des Affaires Culturelles	33
Musée des Beaux-Arts	34
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	35
Musées d'histoire de la Ville de Lyon	36
L'Auditorium-Orchestre National de Lyon	37
Archives municipales	38
Service Archéologie	39
Évènements et animations	40
Bibliothèques	41
Musée d'Art Contemporain	42
Théâtre des Célestins	43
Les Subsistances	44
Opéra de Lyon	45

PETITE ENFANCE

Petite enfance	47
----------------	----

ÉDUCATION

Éducation	49
-----------	----

SPORTS

Sports	51
Évènements et animations	52

SOLIDARITÉS

Action sociale	54
Développement territorial	55

ESPACES PUBLICS

Cimetières	57
Déplacements urbains	58
Cadre de vie	59
Éclairage public	60
Espaces verts	61
Aménagement urbain	62

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Université, recherche	64
Économie, commerce et artisanat	65
Relations internationales	66
Développement territorial	67
Halles Paul Bocuse	68



**ÉQUILIBRE
BUDGÉTAIRE**

LE BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA VILLE INTÈGRE POUR LA QUATRIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE LES EFFETS DE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES. EN TENANT COMPTE DE L'ANNONCE FAITE LE 2 JUIN DERNIER PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, D'UNE DIVISION PAR DEUX DE LA CONTRIBUTION DU BLOC COMMUNAL EN 2017, CELLE-CI SE TRADUIRA MALGRÉ TOUT POUR LA VILLE PAR UNE NOUVELLE DIMINUTION DE SA DOTATION FORFAITAIRE DE L'ORDRE DE **6 M€**, À LAQUELLE S'AJOUTERA UNE RÉFACTION SUPPLÉMENTAIRE DE PRÈS DE 3 M€ AU TITRE DE L'ÉCRÊTEMENT, SOIT UNE PERTE CUMULÉE DE PRÈS DE **9 M€**.

LE BUDGET 2017 INTÈGRE ÉGALEMENT LA POURSUITE DU PLAN « MARGES DE MANŒUVRE ». CE PLAN, ARRÊTÉ DANS SON ENSEMBLE PAR L'EXÉCUTIF DE LA COLLECTIVITÉ EN JUIN 2015, A POUR OBJECTIF D'AJUSTER GRADUELLEMENT LE BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ AUX CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT. IL CONDUIT CONJOINTEMENT À OPÉRER DES EFFORTS DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE LA VILLE ET À DÉGAGER DES RESSOURCES NOUVELLES, AFIN DE FAIRE CONVERGER DANS LE TEMPS LES ÉVOLUTIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

LA POURSUITE DES EFFORTS ENGAGÉS DANS CE CADRE PERMET, AINSI QUE CELA APPARAÎT DANS LE TABLEAU CI-APRÈS, UNE ÉVOLUTION POSITIVE (**+ 1,2%**) DES RECETTES DE GESTION RETRAITÉES DE LA VILLE QUI S'ÉTABLISSENT AU BUDGET PRIMITIF 2017 À **643,8 M€**. LEUR PROGRESSION AURAIT ÉTÉ BIEN PLUS TÊNUÉ (**0,6%**), HORS LES DÉCISIONS TARIFAIRES OU LES DÉCISIONS POLITIQUES ADOPTÉES POUR L'ANNÉE 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement retraitées évoluent pour leur part sur un rythme de **+ 1,3%**, ce rythme aurait été seulement de **+ 0,7%** hors les effets induits par les décisions précédemment évoquées.

Les dépenses de gestion voient leur propre progression limitée à **+ 1,5%**. Elles s'établissent au BP 2017 à **578,2 M€**. Cette évolution a été également fortement amenuisée par les efforts de gestion engagés dans le cadre du plan marges de manœuvre; hors ces efforts, cette évolution aurait été de près de **2,3%**.

Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées progressent enfin selon un rythme de **+ 1,3%** contre **+ 2%** hors les impacts des efforts menés.

Au total, le plan « marges de manœuvre » se traduit au budget primitif 2017 par des recettes prévisionnelles supplémentaires à hauteur de près de **4 M€** et de moindres dépenses à hauteur de **4,1 M€**.

Avec un impact global de **8,1 M€**, il permet ainsi de limiter à **1,6%** (soit **1 M€** en moins), la baisse de l'épargne de gestion retraitée (**65,6 M€**).

La diminution, à hauteur de **16%** de la charge nette de la dette (solde entre les charges et les recettes liées à la gestion de la dette et de la trésorerie), permet de préserver l'épargne brute retraitée, qui s'établit à **56,5 M€**, en augmentation de **1,3%**.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	BP 2016	BP 2017	ÉVOLUTION	
	M€	M€	M€	%
Recettes de gestion	637,7	646,3	8,6	1,4
Recettes de gestion retraitées	636,1	643,8	7,7	1,2
Dépenses de gestion	571,5	578,2	6,8	1,2
Dépenses de gestion retraitées	569,5	578,2	8,8	1,5
ÉPARGNE DE GESTION	66,2	68,1	1,9	2,8
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	66,6	65,6	- 1,0	- 1,6
Frais financiers	10,9	9,1	- 1,8	- 16,4
ÉPARGNE BRUTE	55,4	59,0	3,6	6,6
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	58,8	56,5	0,7	1,3
Amortissement de la dette principale	47,4	57,5	10,1	21,4

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	M€
Dépenses d'investissement	117
Recettes propres	22
Épargne nette	1
Épargne nette retraitée	- 1
Besoin d'emprunt	94

L'épargne nette s'élève en brut à **+ 1 M€**, et en retraité à **- 1 M€**. Cette épargne nette retraitée exceptionnellement négative, est liée au remboursement de l'emprunt de **15 M€** obtenu par la Ville en 2016 au taux de **0%** sur une durée de 1 an, lequel majore le remboursement en capital de l'exercice (**57,5 M€** contre **47,4 M€**). Ce remboursement majoré est intégré à l'équilibre du budget 2017.

I. Section de fonctionnement

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES		BP 2016 (€)	BP 2017 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	112 501 801	108 242 316	-3,8
	Charges à caractère général retraitées BP 2017 ⁽¹⁾	109 817 451	108 242 316	-1,4
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	327 528 848	338 077 704	3,2
	Charges de personnel et assimilés retraitées ⁽²⁾	328 549 198	338 077 704	2,9
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 047 121	120 365 967	0,3
	Subventions aux personnes de droit privé	66 728 291	67 055 930	0,5
	Subventions aux personnes de droit public	14 037 505	13 738 901	-2,1
	Dont subvention au CCAS	12 289 856	12 289 856	0,0
	Total des subventions retraitées ⁽³⁾	80 429 796	80 794 831	0,5
	Participation à l'équilibre du budget annexe du Théâtre des Célestins	4 839 381	4 885 381	1,0
	Participation à l'équilibre du budget annexe de l'Auditorium ONL	9 124 367	9 088 833	-0,4
	Participations aux organismes de regroupement	15 933 242	15 792 275	-0,9
	Dont participation ENSBAL	6 650 000	6 500 000	-2,3
	Dont participation CRR	8 220 442	8 271 455	0,6
	Autres charges de gestion courante retraitées ⁽³⁾	119 711 121	120 365 967	0,5
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	682 233	697 111	2,2
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	5 447 000	5 606 000	2,9
	Dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	5 100 000	5 500 000	7,8
	DOTATIONS AUX ARRONDISSEMENTS	5 265 000	5 257 000	-0,2
66	CHARGES FINANCIÈRES	11 589 500	9 697 100	-16,3
	Dont intérêts de la dette et de la trésorerie	10 850 000	9 070 429	-16,4
	Dont intérêts de la dette	10 388 000	8 907 229	-14,3
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	883 304	1 702 387	92,7
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		583 944 807	589 645 585	1,0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		581 944 807	589 645 585	1,3
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE (hors charges financières et charges exceptionnelles)		571 472 003	578 246 098	1,2
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		569 472 003	578 46 098	1,5

Retraitement BP 2017

(1) Dépenses 2016 retraitées de la dépense exceptionnelle de 2M€ destinée à l'accueil de l'Euro 2016, des dépenses d'aide-trajet domicile-travail et congés bonifiés dorénavant imputées en charges de personnel ainsi que de la convention propreté Duchère qui passe du chapitre des subventions au chapitre 011.

(2) Dépenses 2016 retraitées des crédits en lien avec l'aide au trajet domicile-travail et congés bonifiés.

(3) Dépenses 2016 retraitées des crédits liés à la Convention propreté Duchère.

1. Charges à caractère général

Le poste de charges à caractère général s'établit à **108,2 M€** au budget primitif 2017, en diminution de **3,8%** par rapport à l'exercice 2016 (**112,5 M€**). Sur les **4,3 M€** de réduction constatée entre les BP 2016 et 2017, l'effort enregistré au titre du plan marges de manœuvre représente **0,8 M€**.

Une fois retraitée:

- Des dépenses exceptionnelles inscrites au BP 2016 au titre de l'Euro 2016 (**2 M€**),
 - Des dépenses d'aide-trajet domicile-travail (**1,1 M€**) et congés bonifiés (**0,1 M€**) qui sont dorénavant et à la demande du comptable public, imputées sur le chapitre des charges de personnel,
 - Et des dépenses pour la « convention propreté Duchère » désormais inscrites sur ce chapitre des charges courantes,
- Cette évolution est ramenée à **-1,4%** entre 2016 (**109,8 M€**) et 2017 (**108,2 M€**), soit un rebasage à hauteur de **-1,6 M€**.

Dans le détail, cette réduction des charges à caractère général 2017 s'explique principalement par :

- La réduction à hauteur de **1,4 M€** des dépenses de consommation d'énergie (eau, gaz, chauffage urbain, fioul), dont **-1 M€** pour le seul poste de dépenses de gaz, économie induite par le renouvellement du marché d'achat de ce combustible (baisse des prix de base depuis l'ouverture à la concurrence),
- La diminution des frais de locations et des charges afférentes (**-0,4 M€**), que l'on doit essentiellement à la relocalisation de la Maison de l'emploi dans un bâtiment propriété de la Ville (Ilôt Rognon) générant ainsi une économie de loyer de près de **425 k€**,
- La diminution, de l'ordre de **357 k€**, des dépenses consacrées aux expositions du Musée d'Art Contemporain (2017 étant une année de biennale d'art contemporain).

Ces facteurs de réduction ont, de la sorte, largement compensé les augmentations par ailleurs enregistrées en lien notamment avec l'évolution des périmètres de service public.

L'augmentation des effectifs dans les écoles lyonnaises impacte ainsi fortement les prévisions d'achat de repas pour la restauration scolaire (**+2%**, soit **+0,2 M€** de dépenses), ainsi que les besoins en location de bâtiments modulaires pour accueillir les écoliers dans de bonnes conditions (**+0,3 M€**), notamment au groupe scolaire des Girondins, à la Cité scolaire internationale ou encore dans certains restaurants scolaires ou classes supplémentaires.

Enfin, en raison de l'organisation de quatre scrutins majeurs en 2017, les crédits dédiés aux élections augmentent fortement en 2017 (**+0,35 M€**, hors masse salariale) par rapport à 2016, année qui n'avait vu aucun tour électoral programmé.

2. Charges de personnel

La stratégie Ressources Humaines de la Ville de Lyon 2015-2020 s'articule autour de 5 axes :

- Faire vivre l'esprit Partage dans le fonctionnement et la culture de la fonction RH,
- Construire des politiques d'emploi répondant aux besoins de la collectivité, promouvant les collectifs de travail et les parcours individuels,
- Promouvoir le travail comme opérateur de santé et d'intégration sociale,
- Rechercher l'efficacité dans l'emploi des ressources,
- Anticiper et intégrer de façon raisonnée des formes nouvelles d'organisation du travail.

L'élaboration du budget primitif 2017 des dépenses de personnel s'est faite en répondant à ces cinq priorités.

Les dépenses de personnel du budget principal s'élèvent à **338,1 M€**, soit une progression de **3,2%** par rapport au BP 2016. Il y a toutefois lieu de retraiter les dépenses d'aide-trajet domicile-travail qui sont à la demande du Comptable public et depuis juin 2016 imputées sur le chapitre des charges de personnel. Ainsi, après retraitement pour être à périmètre comparable, l'évolution des dépenses de personnel entre les BP 2016 et 2017 passe-t-elle à **+2,9%**.

En outre, en retirant les dépenses de personnel relatives à l'organisation des élections (2017 comptant 4 tours alors qu'il n'y en a pas eu en 2016), la hausse est alors de **+2,6%** de BP à BP.

Les charges de personnel se répartissent entre les programmes budgétaires suivants :

a. Les moyens permanents :

Ils constituent **86%** du budget (**292,1 M€**).

Les dépenses de personnel ont été calculées en tenant compte essentiellement :

• Des différentes mesures nationales connues à ce jour s'agissant notamment :

- Des accords sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations des agents,
 - De la hausse du point d'indice de **0,6%** au 1er février 2017 ainsi que de l'effet report de celle de **0,6%** au 1er juillet 2016,
 - De la progression de taux de charges (CNRACL, IRCANTEC, vieillesse, taux des accidents du travail),
- A elles seules, l'ensemble des mesures externes représentent plus des 3/4 de l'évolution des dépenses de personnel.

• Du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Il intègre les avancements d'échelons, de grades, les promotions internes et l'effet de noria lié au turn over des effectifs.

• Des prévisions d'effectifs englobant :

- Les effets reports du PGAEC 2016 (plan de gestion des activités, emplois et compétences) du fait de recrutements tardifs,
- Les effets du PGAEC 2017 qui enregistre un solde négatif de **-20** postes sur le budget principal (et **-21** en incluant le budget annexe des Célestins), bien que des créations de postes soient prévues en 2017 pour permettre d'une part l'ouverture de deux bibliothèques, d'autre part pour l'extension des périmètres d'activité de deux structures sportives (Gymnase Viviani et Centre Nautique Tony Bertrand) mais également pour accompagner la progression des effectifs scolaires (nouvelles classes, nouveaux groupes scolaires – Montel et Girondins, et plus d'enfants déjeunant au sein des restaurants scolaires). Le nombre de suppression de postes est supérieur aux créations grâce aux efforts fournis par les délégations.

Les **14%** restant (soit **46 M€** sur **338 M€**) se ventilent, par ordre d'importance, sur les programmes ci-après :

b. Les moyens non permanents et emplois d'insertion :

Ils regroupent les dépenses des personnels saisonniers, occasionnels, vacataires, remplaçants, ainsi que celles des apprentis, stagiaires et agents en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE). La hausse enregistrée est liée à de nouveaux projets et à l'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles ; elle est atténuée par des baisses consécutives à la fin des fouilles archéologiques sur le chantier de l'Hôtel Dieu, des moyens non permanents en baisse pour le Musée d'Art Contemporain en raison d'une année 2017 avec Biennale ainsi qu'à des efforts fournis par les directions.

c. Les mesures sociales :

Il s'agit de la prise en charge par la ville d'une partie du coût des titres restaurant et des mutuelles des agents, l'avance des dépenses de subrogation prévoyance permettant aux agents de conserver un salaire à taux plein en cas de maladie (ces dépenses sont remboursées par le prestataire) ainsi que les autres mesures de politique sociale (indemnités de cherté de vie lors des congés bonifiés, capitaux décès, vacances collectives). Depuis juin 2016, elles comprennent également les remboursements aux agents d'une partie de leurs dépenses d'aide-trajet domicile-travail.

d. Les dépenses de chômage :

La Ville est son propre assureur.

e. Le reste des dépenses de personnel :

Elles se rapportent aux actions de prévention, au recensement rénové de la population, à l'organisation et la tenue de bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives prévues en 2017, aux dépenses prises en charge pour le compte du CCAS (ces dernières étant compensées par des recettes), ...

3. Subventions

Le montant des subventions aux personnes de droit privé s'élève à **67 M€** au budget primitif, en progression de seulement **0,5 %** par rapport au budget 2016.

L'évolution de ces dépenses sur l'année 2017 a pu être maîtrisée, grâce au déploiement de nouvelles marges de manœuvre qui se traduit par une économie de **524 k€**.

A titre d'illustration, les mesures les plus significatives mises en œuvre en 2017 dans le secteur culturel sont :

- La diminution de **100 k€** de chacune des subventions versées aux Subsistances et à l'Institut Lumière,
- Une réduction de **68 k€** des subventions attribuées à différentes associations culturelles,
- Le gel de la participation à l'Opéra de Lyon qui représente une économie de **66 k€** pour la ville.

Les efforts également consentis par le secteur de la solidarité, ont permis de réduire les subventions attribuées en 2017 :

- La subvention au Foyer Notre Dame des Sans Abris est minorée de **50 k€**,
- La révision de la politique d'offre de loisirs permet une réduction de **120 k€** de l'enveloppe réservée aux associations d'éducation populaire,
- L'enveloppe dédiée au soutien des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville a été réduite de **24 k€**,
- Le gel des subventions aux MJC, Centres Sociaux et Maisons de l'Enfance et aux associations œuvrant dans le domaine de la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle permet de dégager une économie de **117 k€**.

Parallèlement à ces efforts de gestion, l'augmentation de certaines subventions relève des évolutions démographiques ou de choix de politiques publiques opérés par la ville :

• **Les subventions attribuées aux équipements d'accueil de jeunes enfants en gestion associative** sont majorées de **361 k€** entre 2016 et 2017. Cette évolution est la résultante des effets combinés de :

- › La prise en compte en année pleine des ouvertures intervenues en 2016 pour un montant de **57 k€**,
- › L'augmentation de **1 %** des subventions par rapport à 2016 qui majore l'ensemble de **188 k€**,
- › L'ouverture de 54 nouvelles places prévues en septembre 2017 évaluées à **126 k€**.

• **La subvention versée au Comité des Œuvres Sociales** est majorée de **100 k€** pour assurer le financement d'actions de politique sociale en faveur des personnes en situation de handicaps et pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'adhérents actifs.

• **L'enveloppe attribuée aux associations pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires** est réévaluée en 2017 de **153 k€** sous les effets conjugués de la hausse des effectifs et de l'augmentation du temps de travail des animateurs (augmentation de 3H des temps de coordination).

• Enfin, dans le domaine des Sports, **la Ville accompagne la montée en Top 14 du LOU Rugby et en National pour l'AS Duchère**, les subventions allouées à ces clubs augmentent respectivement de **170 k€** et **137 k€**.

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent un repli de **2,1 %** entre 2016 (**14 M€**) et 2017 (**13,7 M€**), repli ramené à **0,3 %** une fois ces subventions retraitées du montant dédié à la « convention de gestion urbaine de proximité sur le quartier de la Duchère », montant désormais imputé en charges à caractère général (soit **336 k€** en 2016 et **220 k€** en 2017).

Une subvention de **126 k€** attribuée à la Métropole a été par ailleurs supprimée en 2017, cette suppression fait suite à la redéfinition des modalités de financement des équipes de maîtrise d'œuvre urbaines. La redéfinition de la politique pour l'emploi et des modalités du soutien financier de la ville a entraîné une majoration de la subvention attribuée au GIP (Groupement d'Intérêt Public) Maison de l'Emploi et de la formation à hauteur de **204 k€**, cependant compensée par une réduction à due concurrence de l'enveloppe de subventions aux personnes de droits privés.

Il est à noter que la poursuite des efforts de gestion du CCAS a permis de stabiliser le montant de la subvention d'équilibre versée par la ville (soit **11,9 M€** aux BP 2016 et 2017) et d'absorber l'augmentation de la valeur du point d'indice, des mutuelles et les impacts de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations).

4. Autres charges de gestion courante

Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, à travers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », verse sa contribution aux écoles privées et concourt à l'équilibre à la fois de ses deux budgets annexes à caractère administratif (Théâtre des Célestins et Auditorium-ONL), mais aussi de diverses structures intercommunales dont elle est membre.

Le poste enregistre une évolution de **+0,7 %** du BP 2016 (**39,3 M€**) au BP 2017 (**39,6 M€**).

Cette évolution résulte des décisions de politiques publiques suivantes :

- Les participations du budget principal aux budgets annexes des Célestins et de l'ONL sont gelées. Cependant, certains ajustements nécessaires sur les charges de personnels ont pour conséquence de revoir à la hausse ces contributions : **+46 k€** pour le Théâtre des Célestins et **+199 k€** pour l'ONL. Par ailleurs, la participation au budget annexe de l'ONL a été exceptionnellement augmenté de **235 k€** en décision modificative 2016, en contrepartie de sa diminution à due concurrence au BP 2017, afin de permettre à cet établissement d'anticiper sur ses dépenses liés à l'organisation des tournées de février 2017,
- La contribution à l'ENSBAL est minorée de **150 k€**,
- Et la participation au Conservatoire à rayonnement régional est diminué de **51 k€**.

L'augmentation des effectifs dans les écoles privées a également pour conséquence une réévaluation de **+ 89 k€** de ce poste entre 2016 et 2017.

Enfin, l'évolution positive de ces charges s'explique également par la hausse des dépenses d'indemnités des élus et de leurs cotisations (**+ 175 k€**), elle-même liée à l'augmentation du point d'indice et des cotisations patronales du régime général et IRCANTEC.

5. Autres charges

Enfin, le chapitre 014, « Atténuations de produits » enregistre une progression de **1,4 %** de 2016 (**10,7 M€**) à 2017 (**10,9 M€**).

Cette évolution résulte pour l'essentiel de la progression du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), qui passe de **5,1 M€** au BP 2016 à **5,5 M€** au BP 2017.

L'estimation retenue intègre l'annonce du gel de l'enveloppe nationale, décidée dans l'intervalle de l'appréciation des effets de la mise en place des nouveaux schémas directeurs de coopération inter-

communale (SDCI). Le montant acquitté au titre de 2016 (**5,3 M€**) est donc reconduit en 2017, majoré d'une marge prudentielle.

Le montant 2017 revêt toutefois un caractère tout à fait imprévisible en raison de l'évolution des contributions au fonds qui seront dues à la mise en œuvre des SDCI.

6. Frais financiers

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette.

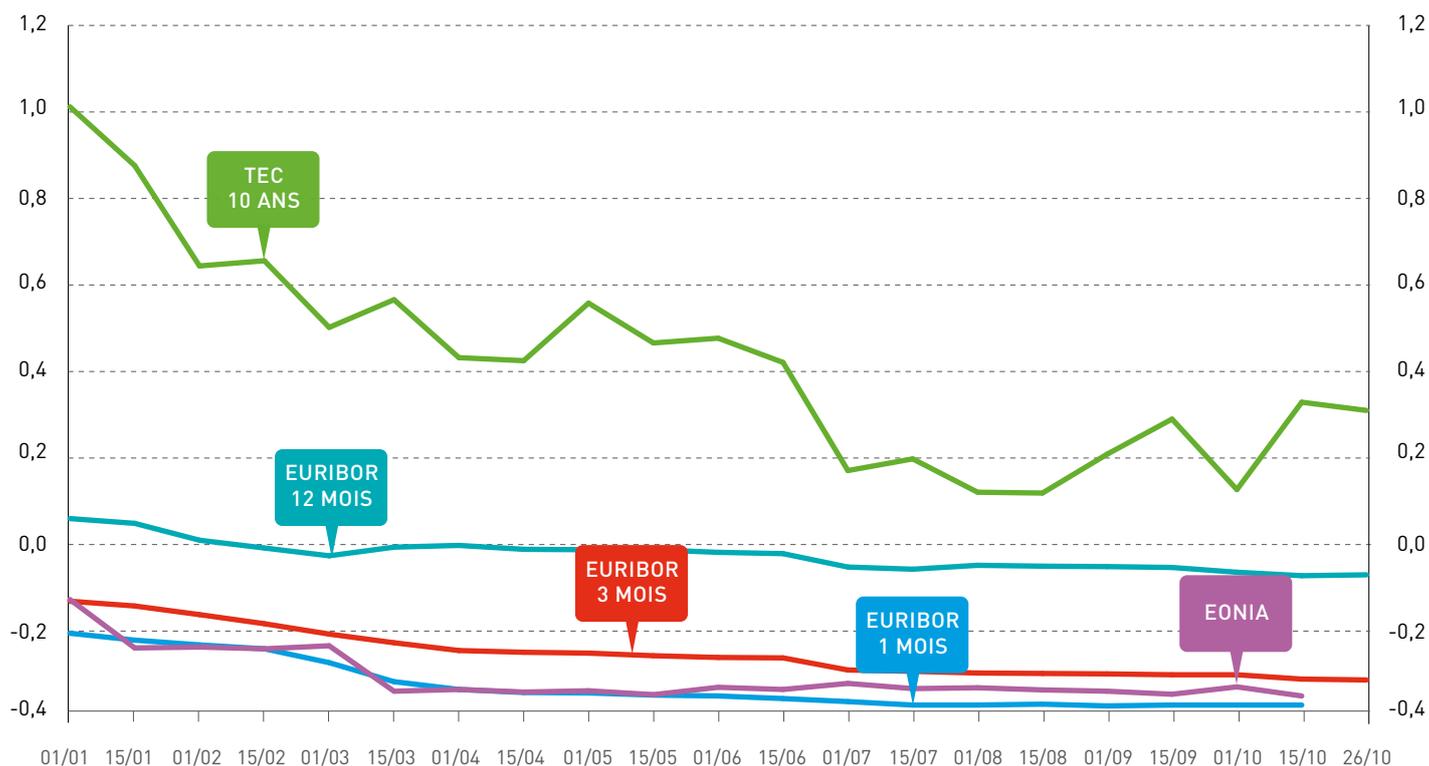
Les intérêts sont en recul de **16,33 %** de budget à budget (après un recul de **14,06 %** constaté au précédent budget) et de **14,74 %** après prise en compte des intérêts reçus.

Si elle est conséquente, cette diminution de la charge d'intérêt est toutefois à relativiser, les taux d'intérêt ayant une nouvelle fois atteint des niveaux historiquement bas (voir le tableau ci-dessous et le graphique ci-contre).

EVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT DEPUIS 2012 (%)

	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2015	30/06/2016	26/10/2016
TAUX BCE (%)	0,750	0,500	0,500	0,150	0,050	0,050	0,050	0,000	0,000
EONIA (%)	0,089	0,208	0,446	0,336	0,082	- 0,060	- 0,127	- 0,293	- 0,351
EURIBOR 12 MOIS (%)	0,624	0,527	0,556	0,488	0,340	0,164	0,060	- 0,051	- 0,070
TEC 10 ANS (%)	2,180	2,360	2,497	1,611	1,170	1,207	1,012	0,254	0,320

EVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN 2016



La lecture du graphique ci-dessus permet d'appréhender ces niveaux historiquement bas affichés par les taux d'intérêts. Les taux révisables se sont installés durablement en territoire négatif ce qui conduit la Ville à ne plus régler de frais financiers sur un certain nombre de ligne de prêts. La Ville est même rémunérée par ces financeurs dès lors qu'elle émet des titres négociables à court terme.

Cette situation reflète la volonté de la Banque Centrale Européenne de relancer l'inflation dans la zone Euro afin d'éviter le déclenchement d'une crise déflationniste.

Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêts, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2017 s'élève à **66,75 M€** (58,3 M€ au BP 2016), ainsi répartis :

-57,5 M€ au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est en

hausse (+21,4%) par rapport au budget primitif 2016 (47,398 M€) en raison de l'échéance d'un emprunt obligataire in fine de 15 M€, -9,7 M€ au titre des intérêts dont 7,565 M€ dus au titre des échéances contractuelles, 0,163 M€ liés au recours aux lignes de trésorerie, 0,1 M€ d'intérêts courus non échus et 1,868 M€ d'intérêts liées aux swaps et aux indemnités de remboursement anticipé, -0,45 M€ ont été comptabilisés au titre des produits financiers issus des swaps.

Il convient toutefois de majorer cette annuité du montant du remboursement du prêt de la Caisse des dépôts et Consignations consenti à la Ville à hauteur de 7 M€ en 2015, qui sera remboursée pour une 1^{ère} moitié en 2017, soit 3,5 M€, et pour la 2^e moitié en 2018. L'amortissement du capital de la dette est de ce fait réévalué à 61,1 M€ et l'annuité à 70,75 M€.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES		BP 2016 (€)	BP 2017 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	45 484 461	45 798 119	0,7
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾	45 267 686	45 798 119	1,2
73	IMPÔTS & TAXES	457 223 885	470 308 191	2,9
	Dont produit fiscal	345 717 000	355 336 000	2,8
	Dont attribution de compensation et dotation solidarité communautaire	51 844 000	51 844 000	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	27 250 000	28 000 000	2,8
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	123 152 644	117 590 394	-4,5
	Dont dotation forfaitaire	72 800 000	63 800 000	-12,4
	Dont compensation taxes foncières	650 000	1 010 000	55,4
	Dont compensation taxe d'habitation	8 960 000	9 100 000	1,6
	Dont Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)	4 795 250	4 315 725	-10,0
	Dont dotation de compensation taxe professionnelle (DUCS-TP)	440 000	344 000	-21,8
	FPIC	5 100 000	5 500 000	7,8
	Dotations & participations retraitées ⁽²⁾	121 785 644	115 090 394	-5,5
	FISCALITÉ DIRECTE CONSOLIDÉE (PRODUIT FISCAL + COMPENSATIONS - FPIC)	402 071 000	411 790 000	2,4
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 153 780	10 508 645	3,5
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	1 662 500	2 114 000	27,2
	Dont subrogation	1 100 000	1 400 000	27,3
76	PRODUITS FINANCIERS	926 706	791 785	-14,6
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 287 020	2 204 450	71,3
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		639 890 996	649 315 584	1,5
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		638 307 221	646 815 584	1,3
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		637 677 270	646 319 349	1,4
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		636 093 495	643 819 349	1,2

Retraitement BP 2017

(1) Recettes 2016 retraitées des travaux de remise en état du Parc de Gerland entièrement remboursés à la Ville par le SYTRAL (0,2M€ au BP 2016 et 0 M€ au BP 2017).

(2) Recettes retraitées en 2016 pour tenir compte de la modification des modalités de versement de la recette Enfance PSU par la CAF qui a eu pour impact de ne recevoir que 90% de cette recette en 2016 (contre 100% en 2017) et des recettes CAF à stabiliser sur les rythmes scolaires.

1. Dotations versées par l'Etat

L'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales au titre de leur participation au redressement des comptes publics se poursuit en 2017.

Après une première baisse de **1,5 Md€** des concours financiers de l'Etat aux collectivités intervenue en 2014, et répartie entre le bloc communal (**840 M€**), les départements (**476 M€**) et les régions (**184 M€**), le programme de stabilité pour la période 2014-2017 intégrant une contribution d'un montant global de **11 Mds€** répartie sur les années 2015, 2016 et 2017, des administrations publiques locales au redressement des finances publiques.

Les lois de finances pour 2015 et 2016 ont en conséquence intégré une baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriale de **3,67 Mds€** sur chacune des deux années.

Le projet de loi de finances pour 2017 maintient cette contribution, mais en divisant par deux l'effort demandé au seul bloc communal, conformément à l'annonce de François Hollande intervenue en juin dernier. Cela porte la baisse des concours financiers de l'Etat à **2,63 Mds€** pour l'année 2017.

La répartition de la diminution des concours financiers entre catégories de collectivités s'effectuera proportionnellement aux recettes totales des collectivités, à raison à ce jour des montants suivants :

- **1 035 M€** pour le bloc communal, (contre **2 071 M€** en 2016),
- **1 148 M€** pour les départements,
- Et **451 M€** pour les régions.

Au sein du bloc communal, la répartition s'effectue entre les communes et leurs groupements à proportion des recettes réelles de fonctionnement : les communes supportent **70 %** de la diminution, soit **725 M€** (contre **1 450 M€** en 2016), et les EPCI **30 %** soit **310,5 M€** (contre **621 M€** l'an dernier).

Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'impute pour chaque commune, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire puis sur les compensations d'exonérations fiscales, et à défaut, sur les douzièmes de fiscalité.

a. La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

A titre liminaire, il est rappelé que la loi de finances pour 2016 intégrant à son article 150 une réforme de la dotation globale de fonctionnement qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Le projet de loi de finances pour 2017 abroge l'article 150 de la loi de finances pour 2016, et reporte de fait à une date ultérieure, non déterminée, cette réforme de la DGF.

Les dispositions du projet de loi de finances pour 2017 prévoient en revanche une réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. La Ville perçoit, au sein de la DGF, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et la dotation nationale de péréquation.

• La dotation forfaitaire : 63,8 M€

La dotation forfaitaire évolue selon trois éléments :

- Elle progresse en fonction de l'évolution de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant, un écrêtement. Cet écrêtement est actuellement plafonné à 3% de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente. Prenant acte de la forte augmentation constatée en 2016 du nombre de communes plafonnées, le projet de loi de finances pour 2017 intègre un relèvement, de **3 à 4 %**, de ce plafonnement.

- Elle est impactée par la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

La recette prévue au budget primitif 2017, soit **63,8 M€**, est en retrait de **9 M€** par rapport au BP 2016 (**72,8 M€**), et de **8,3 M€** par rapport au montant réellement perçu en 2016 (**72,08 M€**).

La prévision pour 2017 est fondée sur les hypothèses suivantes

- Une augmentation de la population de **1 %**,
- Un écrêtement de la dotation forfaitaire de **4 %**,
- Une contribution de la ville au redressement des finances publiques estimée à **6,058 M€**, qui se cumule avec celles subies en 2014, 2015 et 2016.

• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : 4,3 M€

La DSU bénéficie à l'heure actuelle aux trois premiers quarts des communes de 10 000 habitants et plus classées par ordre décroissant selon un indice synthétique constitué (article L2334-17 CGCT) :

- Pour **45 %** du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune,
- Pour **15 %** du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part de logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,
- Pour **30 %** du rapport entre la proportion du total des bénéficiaires d'aides au logement (y compris conjoints et personnes à charge) dans le nombre total de logements de la commune, et cette même proportion constatée dans l'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus,
- Pour **10 %** du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu par habitant de la commune.

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit une réforme de la DSU dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Une évolution de la pondération des critères de l'indice : afin de tenir compte de l'obsolescence du critère du potentiel financier, le projet de loi de finances ramène la pondération de ce critère de **45 % à 30 %**. La pondération du critère du revenu moyen est symétriquement augmentée de **10 % à 25 %**
- Un resserrement des bénéficiaires de la DSU : seuls les deux premiers tiers des communes bénéficieraient désormais de la dotation,
- Et une suppression de la catégorie des communes dites « DSU cibles » : les augmentations de la DSU seraient de ce fait réparties sur l'ensemble des bénéficiaires, alors qu'elles sont aujourd'hui destinées en quasi-totalité aux seules 250 premières communes.

Le projet de loi de finances modifie enfin, pour la seule année 2017, la garantie de sortie du dispositif. Il lisse sur 4 années la perte de la dotation pour toute commune qui serait désormais inéligible, lui en garantissant ainsi :

- **90 %** en 2017,
- **75 %** en 2018,
- **50 %** en 2019,
- Et **0 %** à compter de 2020.

La Ville de Lyon est traditionnellement classée dans les derniers rangs (en 2016, elle occupe le 715^e rang sur 751). Elle serait donc directement concernée par le resserrement du nombre de bénéficiaires de la dotation, et perdrait son éligibilité.

La modification de la pondération des critères pourrait, elle, avoir pour conséquence de ramener la Ville dans les deux premiers tiers du classement, sans aucune garantie cependant sur ce point.

Une hypothèse prudente est donc retenue au budget primitif 2017,

celle d'une perte, dès l'an prochain, du bénéfice de la recette, estimée de ce fait sur la base de **90%** du montant 2016.

• **La dotation nationale de péréquation (DNP): 2,4 M€**

Vouée à disparaître selon les dispositions de la réforme de la DGF inscrite en loi de finances pour 2016, la DNP est désormais préservée par le projet de loi de finances pour 2017.

La part principale de la DNP, à laquelle Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel financier et d'effort fiscal. Le montant global de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est déterminé à partir d'un montant figé en euro par habitant depuis 1995. La prévision 2017 pour la Ville correspond à la recette perçue en 2016.

b. La DUCS-TP « variable d'ajustement » (ex DCTP): 0,34 M€

A l'origine, elle avait pour vocation de compenser les pertes de taxe professionnelle engendrées par des mesures d'allègements fiscaux. Constituant la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.

En fiscalité professionnelle unique, le montant de la DUCS-TP « variable d'ajustement » reste attribué, selon les mêmes règles, aux communes et à l'intercommunalité ce qui tend à confirmer qu'elle a perdu sa fonction de compensation.

La recette estimée au BP 2017 est construite sur une hypothèse de diminution des variables d'ajustement de **39%**.

2. Autres dotations et participations

Le solde du chapitre 74 « Dotations et participations », s'établit à **36,6 M€** en hausse de **10,6%** par rapport à 2016 (**33,1 M€**).

Cette évolution s'établit à **+7,5%** une fois retraitée de la révision, par la CAF, des modalités de versement de la PSU (prestation de service unique), la ville n'a ainsi reçu sur 2016 que l'équivalent de **90%** d'une année pleine de cette recette (contre **100%** en 2017), et des recettes CAF à stabiliser sur les rythmes scolaires.

L'essentiel de la progression constatée résulte de :

- L'augmentation des recettes « petite enfance » versées par la CAF au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) et de la Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ) pour près de **2 M€**. Ces prestations tiennent compte de l'évolution des périmètres (augmentation du nombre de places en EAJE) et de l'évolution des tarifs et du nombre d'heures dans les établissements d'accueil des jeunes enfants pour 2017,
- Du surplus de dotation générale de décentralisation à recevoir au titre des travaux de construction des médiathèques Lacassagne dans le 3^e et Gerland dans le 7^e arrondissement, soit **0,5 M€** au BP 2017. Cette recette est fluctuante d'une année à l'autre, elle est fonction de l'avancée des travaux relatifs à ces établissements.

3. Fiscalité directe consolidée

Composé des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC), des versements provenant de la Métropole du Grand Lyon et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la ville de Lyon. La recette prévisionnelle progresse de **2,4%**, par rapport au budget primitif 2016.

a. Les contributions directes (355,3 M€)

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, les recettes des contributions directes de la ville sont uniquement composées des impôts « ménages ».

	PRÉVISION BP 2017	ÉVOLUTION 2017 / 2016
Taxe d'habitation	184,6 M€	2,1 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	169,4 M€	3,5 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,32 M€	3,3 %

Ces estimations de produits sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- Le vote par le Parlement d'une majoration forfaitaire des bases (CMF) de **1%**,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe d'habitation de **1,4%**,
- La majoration (**20%**) de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe foncière sur les propriétés bâties de **1,8%** due, pour partie, à la suppression partielle de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation non financés au moyen de prêts aidés de l'Etat ou prêts conventionnés.
- Une stagnation de la base de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La Ville prévoit de surcroît des rôles supplémentaires pour un montant de **1 M€**, soit un produit global de **355,3 M€**.

A ces prévisions de produits est retranchée la contribution estimée de la ville de Lyon au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2017, soit **5,5 M€** qui correspondent à l'hypothèse de gel de l'enveloppe nationale prévue dans le projet de loi de finances 2017, soit un produit fiscal net de **349,8 M€**.

b. Les versements provenant de la Métropole du Grand Lyon

• **L'attribution de compensation (48,87 M€)**

L'attribution de compensation a pour fonction de neutraliser financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages » et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges entre la ville et la métropole. Son montant varie potentiellement lors de nouveaux transferts de charges. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, son montant peut aussi varier par délibérations concordantes prises par la métropole et ses communes-membres ou en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible. Le montant prévu pour 2017 est identique à celui perçu en 2016.

• **La dotation de solidarité communautaire (2,97 M€)**

La dotation de solidarité communautaire constitue un versement obligatoire des communautés urbaines et métropoles sous le régime de fiscalité professionnelle unique vers leurs communes-membres. L'estimation pour 2017 reconduit le produit attendu pour 2016.

c. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux: 10,1 M€

- Taxe d'habitation : 9,1 M€,
- Taxes foncières : 1,0 M€.

À l'origine, elles ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'État :

- Les allègements de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- Les abattements sur valeur locative accordés pour certains locaux situés en quartier prioritaire politique de la Ville (QPPV) ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2009, elles sont intégrées dans l'enveloppe normée du contrat de stabilité et les allocations compensatrices de taxes foncières font fonction de variable d'ajustement : après un calcul fondé sur le montant des allègements à compenser à la ville, elles enregistrent une hausse estimée à 5 % pour 2017, par rapport au budget primitif 2016, du fait de l'intégration des augmentations de bases exonérées 2015 de taxe foncière, constatées en 2016.

4. Fiscalité indirecte

Les principales taxes indirectes sont les suivantes :

• La taxe additionnelle aux droits de mutation : 28 M€

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Au regard du produit attendu sur l'exercice 2016, supérieur au budget primitif voté (27,25 M€), l'estimation de recettes pour 2017 est majorée de 2,8 %.

• La taxe sur la consommation finale d'électricité : 9,4 M€

La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière.

La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement.

La recette prévue au BP 2017 correspond donc au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

• Le prélèvement sur les produits des jeux : 4,5 M€

Cette recette correspond :

- À un prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos en faveur de la commune égal à 15 % des recettes réalisées par le Casino,
- À un reversement de 10 % du prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos effectué par l'Etat,
- À un reversement issu du prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne institué par la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

Ce produit est prévisionnellement en léger retrait entre le BP 2016 (4,6 M€) et le BP 2017 (4,5 M€).

• Les droits de stationnement : 17,1 M€

Compte tenu de l'extension du stationnement payant, de la fusion des zones chrono et presto et de la mise en place d'un dispositif de paiement dématérialisé sur stationnement par les professionnels mobiles, la recette prévisionnelle des droits de stationnement enregistre une progression de 20 % par rapport au BP 2016, soit + 2,8 M€.

• La taxe locale sur la publicité extérieure : 2,1 M€

Cette recette prévisionnelle est stable par rapport à 2016.

• Les droits de place : 1,6 M€

Ce poste correspond aux recettes liées aux marchés. Il enregistre une légère progression de 39 k€ liée à une révision tarifaire.

5. Produits des services et du domaine

Prévus à hauteur de 45,5 M€ au budget primitif 2016, les produits des services et du domaine s'établissent au BP 2017 à 45,8 M€ en progression de 0,7 %. Néanmoins, une fois retraitée du remboursement par le Sytral des travaux de remise en état du parc de Gerland consécutifs à l'extension de la ligne B du métro, la recette enregistre une progression de 1,2 % de BP à BP.

Les principales évolutions constatées résultent de :

- L'activité des piscines qui enregistrent une forte augmentation (+ 0,3 M€) liée principalement à l'ouverture du centre nautique Tony Bertrand 7 jours sur 7,
- L'activité de restauration scolaire (+ 0,45 M€ entre 2016 et 2017) qui bénéficie de la hausse de fréquentation d'une part et de la revalorisation des tarifs d'autre part.
- Les recettes de billetterie du Musée des Beaux-Arts de Lyon avec une augmentation de 236 k€, l'année 2017 étant une année haute pour le musée avec des expositions phares.

Un certain nombre de mesures viendront également majorer ce chapitre de recettes :

- Le reclassement du zonage des rues avec un impact sur les recettes des terrasses,
- L'augmentation des ventes de concessions dans les cimetières,
- La location de places au secteur marchand et l'amélioration des taux,
- La hausse supplémentaire des tarifs des droits d'occupation liés aux chantiers.

Sans la mise en place de ces mesures, l'évolution du produit des services et du domaine aurait été négative (- 0,6 %). Elles compenseront ainsi d'autres évolutions négatives à intervenir en 2017 dans ce domaine telles que la diminution des recettes liées aux chantiers de fouilles archéologiques (- 0,3 M€), ou celles du Musée d'Art contemporain (- 0,3 M€) pour qui 2017 (année de la biennale) sera une année « basse » avec moins d'expositions programmées.

6. Autres produits de gestion courante

En 2017, les autres produits de gestion courante s'établissent à 10,5 M€, en hausse de 3,5 % par rapport au BP 2016 (10,2 M€).

Le principal facteur de progression est lié aux recettes de loyers perçus par la Ville au titre de son parc privé (+ 0,8 M€). Cette progression est toutefois contrebalancée par des recettes en diminution :

- Dans le domaine des locations de salles (fermeture de la Salle Rameau en juin 2017 et baisse de la fréquentation de la Salle A. Thomas) pour un montant de l'ordre de - 0,1 M€,
- Et avec la fin de la redevance d'occupation de la Plaine des jeux de Gerland (- 0,2 M€).

II. Section d'investissement

A. EVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

Le plan d'équipement pluriannuel 2014-2020 de la Ville de Lyon est doté d'une capacité d'engagement de **878 M**. La consommation maximale des crédits de paiement a été fixée pour sa part à hauteur de **600 M€**, soit une moyenne annuelle de **100 M€**.

Au budget primitif 2017, les dépenses d'équipement s'élèvent à **111,7 M€** et se répartissent par type d'investissement de la manière suivante :

- **71 M€** pour les travaux (**63,6 M€** en 2016),
- **17,2 M€** pour les acquisitions (**22,1 M€** en 2016),
- **15,4 M€** pour les subventions d'équipement versées (**22 M€** en 2016),
- **8,2 M€** pour les frais d'études et concessions (contre **7,5 M€** en 2016).

Elles enregistrent un léger repli par rapport à 2016 (**115,3 M€**). Il est dû essentiellement à la réduction des dépenses de subvention d'équipement, soit **-4,9 M€**.

En 2017, Ville ne versera pas sa participation initialement prévue sur cet exercice pour le projet de modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot conduit par les Hospices Civils de Lyon, cette participation suit en effet l'avancement des travaux. En 2016, le montant de la participation inscrit pour les HCL s'élevait à **7,1 M€**. Le dernier versement de **4 M€** devrait intervenir sur 2019 ou 2020.

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

SECTEUR	OPÉRATIONS	CRÉDITS 2017 (M€)
Scolaire	Groupe Scolaire Joannès Masset - création de l'école modulaire - Parc Montel	4,0
Aménagement urbain et Habitat	Production du logement social -2015-2020	3,8
Solidarités et jeunesse	Rénovation des résidences de personnes âgées SAHLMAS et CCAS - Subventions	3,7
Scolaire	Cité Scolaire Internationale - Bâtiments modulaires et construction nouvelle (4 classes)	3,0
Scolaire	Création d'un groupe scolaire - ZAC des Girondins	2,3
Sports	Gymnase Viviani - Rénovation extension et accueil pôle France	2,0
Espaces publics	Parc Tête d'Or - Schéma directeur Lumière Rénovation et mise en sécurité	2,0
Espaces publics	Parc paysager RVI Feuillat - Etudes et travaux d'aménagement	1,5
Culture et Patrimoine	Bibliothèque Quadrilatère 6 ^e arrdt - Etudes, acquisition volume et aménagement	1,3
Sports	Stade Marc Vivien Foé - Extension, construction nouveaux vestiaires	1,3
Culture et Patrimoine	Halle Tony Garnier - Conservation du patrimoine	1,2
Aménagement urbain et Habitat	Barre Doyen Chapas - Subvention SACVL	1,2
Enfance	EAJE PUP Berliet - Acquisition en VEFA d'un volume et construction d'un EAJE	1,1
Scolaire	Groupe Scolaire Simone Signoret - Extension (2 rue des Alouettes)	1,0
Espaces publics	Fontaine Bartholdi - Etudes et restauration	1,0

B. EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

- **Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 10,3 M€**

Le FCTVA a pour objet de compenser la charge de TVA supportée par les collectivités territoriales dans leurs dépenses d'investissement. Il ne s'applique qu'aux dépenses d'immobilisation répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment entrer définitivement dans le patrimoine de la Ville.

Il est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans plus tôt. Ainsi le FCTVA 2017 est assis sur les dépenses du compte administratif 2015. La recette est définie en appliquant un taux de **16,404 %** au montant TTC des dépenses éligibles.

L'estimation actuelle pour l'année 2017 est de **10,3 M€**. Ce recul par rapport au budget primitif 2016 (pour mémoire : **12 M€**), résulte de la baisse du niveau de dépenses d'équipement de référence (**153 M€** en 2014, **103 M€** en 2015).

- **La taxe d'aménagement : 0,40 M€**

La métropole du Grand Lyon reverse 1/8e de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune. Le montant de ce reversement est estimé à **400 k€** pour l'année 2017.

Notice

LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES DIFFÉRENTES ACTIONS QUI SERONT MENÉES EN 2017 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration de la 2^e version du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressource,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Et du Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et patrimoine et Sports.

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Budget primitif 2017, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de septembre 2016.

Au sujet des deux directions émergeant sur plusieurs secteurs : les fiches concernées reprennent les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville.

Bonne lecture.

Nombre d'ETP

Communication externe	24,6	Immobilier travaux sécurité juridique	23,0
Événements et animations	11,0	Construction	53,9
Collaborateurs cabinet	18,5	Gestion technique des bâtiments	255,3
Cabinets des maires d'arrondissement	38,2	Logistique garage et festivités	62,5
Bureau du cabinet	57,9	Direction centrale de l'immobilier	135,7
Protocole	15,0	Affaires juridiques	11,7
Direction générale	12,8	Assurances	4,9
Assemblées	11,3	Ressources humaines	15,1
Ressources documentaires	6,8	Communication interne et modernisation	5,0
Affaires sociales sports éducation et enfance	1,0	Emploi et compétences	245,6
Développement territorial	58,7	Relations sociales et vie au travail	35,4
Education	1660,6	Gestion administrative du personnel	55,6
Enfance	810,8	Systèmes d'information ressources humaines	10,0
Sports	439,0	Ressources et contrôle de gestion RH	8,0
Affaires culturelles	40,0	Mission méthodes et développement RH	1,0
Service archéologique municipal	27,7	Communication et coopérations internes	3,0
Archives municipales	29,0	Service au public et sécurité	4,0
Bibliothèque municipale	429,3	Secrétariat général DGSPS	24,8
CHRD	24,7	Cimetières	64,9
Musée d'Art Contemporain	41,0	Ecologie urbaine	44,4
Musée de l'Imprimerie	17,7	Lyon en direct	36,4
Musée des Beaux-Arts	114,2	Cadre de vie	22,6
Musée Gadagne	50,9	Police municipale	330,2
Musée Automobile Henri Malartre	10,8	Sécurité et prévention	49,3
Auditorium - orchestre national de Lyon	148,1	Régulation urbaine	134,4
Théâtre des Célestins	49,6	Supervision globale	34,0
Théâtre de la Croix-Rousse	9,8	Service des Mairies d'arrondissement	20,4
Théâtre du Point du jour	1,8	Mairie du 1 ^{er} arrondissement	24,8
Théâtre Nouvelle génération	9,0	Mairie du 2 ^e arrondissement	27,9
Maison de la Danse	17,0	Mairie du 3 ^e arrondissement	44,6
Opéra National de Lyon	213,5	Mairie du 4 ^e arrondissement	30,6
Développement urbain	2,8	Mairie du 5 ^e arrondissement	28,8
Aménagement urbain	62,0	Mairie du 6 ^e arrondissement	27,2
Déplacements urbains	16,0	Mairie du 7 ^e arrondissement	30,4
Eclairage public	88,4	Mairie du 8 ^e arrondissement	39,2
Economie commerce artisanat	49,9	Mairie du 9 ^e arrondissement	36,0
Espaces verts	378,4	Mission développement durable	2,0
Halles Paul Bocuse	7,0	Mission égalité	5,8
Finances gestion systèmes d'information	1,0	Mission gestion de la relation usager	2,8
Finances	27,9	Mission organisation et méthodes	3,0
Contrôle de gestion	11,9		
Systèmes d'information télécommunications	72,9		
Commande publique	34,2	TOTAL	7 147,0



**RELATIONS
À L'USAGER**

Lyon en direct

LE CONTEXTE

Dans le cadre du projet de la Gestion de la Relation Usager (GRU), une nouvelle direction, Lyon en direct, est créée en 2017. Elle est issue de la réunion du Service Courrier et du Service Lyon en direct. Elle constitue un guichet unique central.

Ses missions principales sont :

- Le traitement des contacts usagers parvenant à la mairie centrale par courriers, formulaires (Internet et Appli Lyon) et téléphone,
- La gestion et l'administration des bases de données liées à la relation usager : base de connaissance (BCGU), annuaire (Naomi) et application de gestion des contacts (Selligent),
- La promotion et l'animation du guichet unique,
- Le traitement du courrier : affranchissement, envoi et distribution,
- La numérisation et l'indexation des factures,
- La gestion des imprimés administratifs pour l'ensemble des directions de la Ville.

LES CHIFFRES CLÉS

Au 30 septembre 2016 :

- Nombre d'appels reçus : **192 399**,
- Taux de réponse au téléphone : **87,1 %**,
- Taux de réponse en moins de 30 secondes : **64,9 %**,
- Taux d'appels traités au 1^{er} niveau : **78,3 %**,
- Nombre de formulaires Internet traités : **6 761**,
- Nombre de courrier postaux traités : **6 112**,

LES OBJECTIFS 2017

L'objectif principal est la mise en place de la nouvelle direction Lyon en direct qui comprendra trois services :

- Service animation, support technique et information,
- Centre de contact et de traitement,
- Service logistique et moyens généraux.

Les enjeux majeurs seront :

- Le recrutement des chefs de service,
- La constitution des nouvelles équipes : valorisation des métiers, compréhension des objectifs,
- La création d'une synergie entre les services de Lyon en direct et avec l'ensemble des services de la Ville De Lyon, voire au-delà (Métropole),
- Les conditions de travail des agents.

Objectifs du Service animation, support technique et information

- Mettre en place une gestion de l'information performante,
- Contractualiser avec les services de la Ville De Lyon pour améliorer la qualité de la réponse à l'utilisateur par la mise en place de processus pertinents,
- Animer les partenariats déjà existants,
- Assurer l'administration des outils de la relation usager (BCGU, Selligent et Naomi), la formation des agents et le soutien à tous les utilisateurs du guichet unique.

Objectifs du Centre de contact et de traitement

Développer la qualité du service rendu aux usagers en :

- Créant des postes de conseillers référents pour former et soutenir les conseillers,
- Créant une synergie efficace entre les conseillers venus des différents services,
- Développant le professionnalisme des conseillers avec une formation adaptée à chacun.

Objectif du Service logistique et moyens généraux

Le budget de la direction devra calibrer les ressources nécessaires au fonctionnement de cette nouvelle organisation.

Affranchissement

- La baisse d'activité devrait se poursuivre : - 4 % en 2017. Cette baisse sera éventuellement compensée par l'intégration de l'activité courrier de nouvelles mairies d'arrondissement,
- Hausse prévisible de 5 % du coût moyen d'un affranchissement. L'enveloppe est reconduite dans son intégralité, cela signifie une vigilance accrue sur les modalités d'affranchissement.

Imprimés administratifs

Le suivi de consommation par direction, à l'aide d'outils dédiés, permet de réduire le volume des commandes, et de l'adapter aux réels besoins d'affranchissement.

Le volume global devrait faire apparaître une baisse de 10 % en volume et de 7 % du coût.

Stabilité des recettes

Atterrissage au plus près de la consommation réelle des entités concernées (Mairie du 03 et 04, et du 9, CCAS, Trésorerie, COS).

Marchés publics

Les marchés d'imprimés administratifs et d'affranchissement sont à renouveler en 2017.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

733 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

176 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

36,4

Service des Mairies d'arrondissement

LE CONTEXTE

La loi Justice du XXI^e siècle prévoit les transferts de l'enregistrement des PACS vers les mairies, de nouvelles modifications relatives à l'état civil et l'entrée dans le dispositif COMEDC (échange dématérialisé de données d'état civil). Outre l'anticipation de ces évolutions, les mairies d'arrondissement et le service des Mairies d'Arrondissement poursuivent la numérisation des actes d'état civil entamée en 2016. Les mairies préparent également l'arrivée de la dématérialisation de la carte nationale d'identité.

La mission démocratie participative engage des actions de formation à destination des membres des conseils de quartier et des outils pour leur permettre de mener à bien des projets au niveau local. Parallèlement, des actions sont proposées aux agents de la Ville de Lyon pour développer la culture de la participation au sein de la collectivité.

Les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et le 7 mai 2017 et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017. Une refonte des listes électorales sera effectuée en 2017.

LES CHIFFRES CLÉS

- Dotations aux 9 mairies d'arrondissement: **5,2 M€**.

LES OBJECTIFS 2017

Le service des mairies d'arrondissement compte 3 programmes:

Le programme support

Il vise à regrouper les opérations de soutien aux activités des mairies d'arrondissement et du service des mairies d'arrondissement au travers du financement de diverses permanences (ex: avocat), de fournitures de livrets de famille et de feuillets d'état civil ou de développement d'actions en faveur des conseils de quartier.

Concernant les crédits alloués au soutien de l'activité des mairies d'arrondissement, il peut être souligné d'une part, que l'effort en matière de restauration et reliure des registres se poursuit (- 15k€ par rapport au BP 2016), ces opérations étant notamment nécessaires avant les opérations de numérisation. D'autre part, dans l'objectif affiché de conservation des données d'état civil, 32 k€ seront affectés pour la numérisation d'une, voire deux décennies, de registres d'état civil (section d'investissement). Enfin, afin de participer activement à la lutte contre l'usurpation d'identité, la Ville de Lyon, s'engage en se dotant de papier sécurisé sur l'ensemble des mairies (25 k€) afin de sécuriser la délivrance des actes d'état civil.

La mission démocratie participative (90 k€) poursuit les actions de formations à destination des conseils de quartier avec l'Université Citoyenne, visant à leur faire découvrir les politiques publiques et les projets, tout en favorisant les rencontres d'acteurs qui participent à l'évolution de la cité. L'année 2017 sera par ailleurs l'occasion de relancer les inscriptions aux conseils de quartier auprès des lyonnais. Enfin, les actions de sensibilisation et de soutien méthodologique se poursuivent auprès des différentes directions de la ville, pour favoriser la mise en place de démarches participatives (accord-cadre des démarches participatives, réseaux d'agents sur la participation citoyenne, formation...).

Le programme État

Il réunit les opérations de fonctionnement liées aux élections et au recensement rénové de la population. Les crédits dédiés aux opérations électorales augmentent fortement, tant en raison des deux scrutins majeurs à venir, que pour les opérations de refonte des listes électorales (1,15 M€ dont 800 k€ de masse salariale). Les recettes de l'Etat attendues suivent en conséquence (164 k€). La participation de l'Etat pour le recensement rénové sera identique à celle perçue en 2016, à savoir 108 k€. Enfin, une dernière opération de ce programme recouvre les crédits liés aux titres d'identité sécurisés pour lesquels l'Etat verse aux communes une dotation par station biométrie implantée (186 k€).

Le programme opérations pour le compte des arrondissements

Il correspond aux opérations pour le compte des mairies d'arrondissement (5,2 M€), à savoir les dotations aux mairies d'arrondissement, mais également les quêtes aux mariages et les recettes liées aux locations de salles transférées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

5 825 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

463 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

20,4

*6751 € AU TOTAL
MASSE SALARIALE INCLUSE

**RELATIONS
PUBLIQUES
COMMUNICATION
ÉVÈNEMENTIEL**

Logistique et Festivités

LE CONTEXTE

L'activité du service logistique et festivités est marqué par des périodes de très forte activité :

- Elections présidentielles et législatives (avril à juin 2017),
- Fêtes de printemps et d'été : mai à juillet,
- Manifestations de la rentrée (septembre à mi-octobre),
- Fête des lumières début décembre.

Cette activité est encadrée par la législation concernant la sécurité des biens et des personnes sur la voie publique et est impactée par les contraintes calendaires et de nombreux imprévus (météo, plan froid et plan sinistrés, opérations protocolaires exceptionnelles non programmées, annulation de manifestations, contraintes sécuritaires exceptionnelles).

LES CHIFFRES CLÉS

Elections :

Près de **300** bureaux de vote dont **1200** isolements, **2000** tables et **4000** chaises et des panneaux d'affichage ; livrés, installés et repris sur **116** sites de vote à chaque élection.

Interventions festives :

Plus de **2000** par an représentant **70%** de l'activité auxquelles s'ajoutent **30%** de prestations de logistique transport.

LES OBJECTIFS 2017

L'activité du service logistique festivités se décompose en 3 types d'opérations en appui des directions opérationnelles concernées :

- La logistique des bureaux de vote lors des élections,
- Le support logistique à l'événementiel (fêtes et événements divers, manifestations protocolaires, inaugurations ...) dans le cadre de la mission relations publiques communication et événementiel,
- Les opérations de transport et déménagement pour le compte de l'ensemble des services de la ville et du CCAS.

Le service assure également le pavoisement de la Ville ainsi que la logistique des plans grand froid et sinistrés.

Logistique élections

Un budget de fonctionnement de 30 k€ a été prévu pour les achats de fournitures et les prestations nécessaires à l'installation et la gestion technique des quelques 300 bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives de 2017.

Un budget de 6 k€ en investissement permettra d'acquérir des palettes de stockage pour les 1200 isolements réalisés en régie de 2014 à 2016.

Logistique événementielle et transport

Les 70 k€ d'investissements ont été définis en tenant compte des objectifs d'optimisation des coûts des manifestations, d'amélioration des conditions de travail des agents, des facilités de fonctionnement pour les utilisateurs et des contraintes de sécurité :

- Remplacement de matériel ou remise à niveau de stock (tables festivités pour développer le prêt, chaises pliantes et sièges coques, entoillages de tentes supplémentaires),
- Remplacement de matériel de manutention obsolète (transpalettes et diables),
- Achat d'outillages divers en particulier pour faciliter les opérations de l'atelier de serrurerie.

En fonctionnement, 202 k€ sont prévus pour les petites fournitures, la maintenance et le contrôle du matériel, les locations ponctuelles de matériel et véhicules et les prestations sous traitées (installation de structures, déménagements) que le service ne peut absorber à certaines périodes de l'année. Ce budget inclut une dotation supplémentaire de 30 k€ pour de la sous traitance en période de forte activité en contrepartie de la suppression d'un poste et 9 k€ de dépenses supplémentaires pour les déménagements prévus en 2017.

Les frais généraux relatifs à l'ensemble des activités ci-dessus ont été réduits (26 k€ contre 28 en 2016).

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- A la refacturation de prestations de logistique événementielle dans le cadre de la responsabilisation des organisateurs d'événements pour 105,5 k€.
- Au remboursement du CCAS pour les prestations effectuées dans le cadre de la convention cadre régissant ses relations avec la Ville de Lyon.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

258 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

120 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

39,0

*Nombre d'ETP hors les postes
du garage municipal

Évènements et animations

LE CONTEXTE

Le programme Grands Evénements reprend l'ensemble des événements culturels participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

- **220000** lumignons et bougies sur la totalité de l'opération,
- **200** palettes de lumignons et bougies traitées à la Galerie des Terreaux,
- **70000** bougies étiquetées par les bénévoles au visuel de l'hommage,
- Plus de **350** bénévoles engagés sur l'opération.

LES OBJECTIFS 2017

L'édition 2016 de la Fête des Lumières sera particulière en raison du report de la programmation artistique de 2015 et de la prise en compte de contraintes nouvelles en matière de sécurité des personnes.

Le soir du 8 décembre

- 1 000 bougies éclairées sur les marches de l'Hôtel de Ville,
- 3 500 bougies disposées dans les jardins de la Montée de la Grande Côte,
- 1 000 bougies mises en place autour de la fontaine de la place des Jacobins,
- 130 pots à feu sur le bassin de la place de République,
- Parcours et scénographie participative de lumignons dans le jardin et rue d'Ornano, Place Rouville par l'association 124 services,
- Spectacle « Regards » de Daniel Knipper, hommage aux victimes, Colline de Fourvière.

Focus sur l'édition 2015

A la suite des attentats qui ont frappé Paris, l'édition 2015 a été transformée en un hommage aux victimes des attentats de Paris le 8 décembre. La vente de lumignons a permis de soutenir l'action de 3 associations (216 000 € de dons récoltés):

- L'Association Française des Victimes du Terrorisme (54 000€),
- Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et de Catastrophes (54 000€),
- L'association Rêves qui était en 2015 le bénéficiaire de l'opération Lumignons du cœur (108 000€).

Autres événements

Pour rappel, les crédits des Comités des Fêtes sont inscrits au budget de la Direction Evènement et Animation (DEA) depuis 2015.

Dans le cadre de ce programmes, se poursuivront les actions telles que:

- Conférences, colloques, journée de la Femme,...
- Organisation d'événements non récurrents et/ou à caractère exceptionnel (tels que les inaugurations...).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 436 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 490 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

11,0

Communication externe

LE CONTEXTE

La Direction de la communication effectue dans la cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés par la Ville de Lyon ainsi que des opérations extérieures associées.

LES CHIFFRES CLÉS

Réseaux sociaux :

- Facebook « Ville de Lyon » : 177 000 fans,
- Twitter : 72 000 abonnés,
- Instagram : 36 000 Followers.

Dépenses :

Réduction globale du budget par rapport à 2016 : **-35 k€** soit **-1,2%**.

LES OBJECTIFS 2017

Au-delà du suivi de l'action municipale et de ses missions récurrentes, la Direction de la communication accompagnera le développement des E.Services et de la future migration technique du site internet lyon.fr.

Elle renforcera le soutien aux actions institutionnelles : carte séniors, gestion de la relation à l'utilisateur, communication vers les nouveaux arrivants, cohérence de la signalétique sur le territoire, coordonnera la création d'une application Ville de Lyon en version tablette.

Pour cela, la direction gère :

- Un réseau d'affichage 2m² (775 faces) et 8m² (320 faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit 1 095 faces au total,
- Des panneaux lumineux : 40 répartis sur le territoire, gestion des informations en direct par la Direction de la communication,
- Des kakémonos : 111 faces (recto/verso) au total (quais Sarraill et Augagneur Charles de Gaulle, cours Gambetta cours Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements »,

- Le site web « lyon.fr » : plus de 15.000 visites par jour pour 40 000 Pages vues quotidiennement,
- Le portail culture (culture.lyon.fr) : 550 visites par jour pour 21 000 Pages vues quotidiennement,
- Des newsletters : plus de 240 000 personnes touchées par an,
- L'application Ville de Lyon pour Smartphone : 82 000 téléchargements,
- La parution et la diffusion de Lyon Citoyen : 10 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 200 lieux publics à fort trafic.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 881 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

24,6

Cabinet du Maire

LE CONTEXTE

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, le collège d'éthique et le respect des droits.

LES CHIFFRES CLÉS

En 2015, **392** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **57** manifestations en extérieur, **88** déjeuners/dîners, **749** réunions, **18 713** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **147** visites guidées.

Plus de **53 316** personnes ont ainsi été reçues.

LES OBJECTIFS 2017

Relations publiques

Les frais de réception sont engagés lors d'une Commission réception qui analyse et arbitre préalablement toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

-
Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour toutes les opérations de pose de première pierre ou d'ouverture d'établissement nouveau ou rénové au cours de l'exercice. Les recettes ont été légèrement réévaluées pour 2017.

Déplacements officiels

Le calendrier des déplacements officiels est pour l'instant non arbitré.

Le respect des droits

Des crédits de l'ancien programme « mort sans toi(t) » ont été maintenus afin de poursuivre la prise en charge de cérémonie à l'attention des personnes décédées en situation d'isolement ou de façon anonyme.

Collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics

Le Collège d'éthique, lui aussi commission extra-municipale, dispose d'un budget reconduit à l'identique depuis sa création en 2003 et géré dans les mêmes conditions.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

815 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

30 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

91,4*

*CORRESPONDANT AUX
COLLABORATEURS DE CABINET,
BUREAU DU CABINET ET PROTOCOLE

—
**SÉCURITÉ
& PRÉVENTION
DES RISQUES**
—

Supervision globale

LE CONTEXTE

La Direction Supervision Globale fonctionne 24h/24 et 7j/7. Elle est compétente en matière de vidéoprotection des espaces publics et de télésurveillance de certains équipements municipaux.

Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise ou de supervision d'évènements et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate...) et les astreintes sécurité.

LES CHIFFRES CLÉS

- **477** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- **48** bâtiments équipés de **661** caméras de télésurveillance.

LES OBJECTIFS 2017

Le programme Protection Urbaine et Municipale recouvre trois opérations :

La première est essentiellement consacrée à la maintenance et à l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo protection.

L'augmentation de cette opération correspond à l'augmentation du parc de caméras et donc au volume des opérations de maintenance. L'objectif de la direction qui se traduit par ce budget est :

- D'être en capacité de répondre dans les meilleures conditions opérationnelles possibles aux sollicitations de nos partenaires et de correspondre, en termes de qualité de service, aux attentes des Elus,
- De tenir l'engagement d'un taux de disponibilité de 95% sur l'ensemble du parc de caméras.

La seconde est dédiée aux dépenses relatives à l'activité de télésurveillance des bâtiments (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion).

Cette opération enregistre pour 2017 une hausse due à la prise en charge progressive par la Direction Supervision Globale de la maintenance et de l'optimisation des dispositifs de télésurveillance de sites de la Ville de Lyon.

La troisième est liée aux dépenses de fonctionnement de la direction

Elle diminue en 2017, du fait du transfert du montant des dépenses d'entretien de la salle d'exploitation vers l'opération relative à l'activité de vidéo protection.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

700 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

34,0

Prévention sécurité

LE CONTEXTE

La DSP met en œuvre les pouvoirs de police du Maire dans les principaux domaines d'intervention :

- Sécurité civile : prévention et gestion des risques naturels et industriels : Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les ERP, manifestations publiques, définition des outils et dispositifs de gestion de crise. La commission de sécurité examine aussi l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP,
- Prévention de la délinquance : sous le pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, prévention sociale en direction des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes (en particulier les femmes victimes de violences), accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle,
- Tranquillité publique : coordination de la cellule de veille de la vie nocturne, prévention et gestion des risques industriels, sécurité des manifestations publiques, définition des outils et dispositifs de gestion de crise.

La DSP assure aussi une astreinte sécurité de 7/7 jours et 24/24h.

LES OBJECTIFS 2017

Mise en sécurité des Balmes

La Direction de la Sécurité et de la Prévention, en lien avec les services techniques de la ville, poursuivra la deuxième phase, lancée en 2015, des travaux de mise en sécurité de 27 sites de balmes dont 16 sont jugés prioritaires.

La D.S.P. assurera également la surveillance et les travaux d'entretien des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la mise en œuvre des procédures d'immeubles menaçant ruine. Ces missions sont assurées grâce à un budget de 107 K€.

Manifestations publiques

En ce qui concerne les manifestations publiques (dont la fête des Lumières, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, etc...) et la gestion des licences des débits de boisson et des licences de vente à emporter de boisson alcoolique et de restauration sur place, les actions mises en œuvre suite à la réorganisation de la direction seront poursuivies.

La Charte pour la qualité de la vie nocturne sera mise à jour et la D.S.P. animera le groupe de pilotage.

Prévention de la délinquance

Au titre de la prévention de la délinquance, la D.S.P. mettra en œuvre les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à travers la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (cadre d'action 2014/2017 en matière de prévention de la délinquance). Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes particulièrement exposés à la délinquance seront poursuivis (jobs été, chantiers jeunes), d'autres renforcés (chantiers permanents

d'insertion). Le séminaire «insertion» organisé fin 2017 devra permettre la mise en place d'actions novatrices cofinancées dans le cadre du FIPD. Concernant la lutte contre la récidive, le renforcement de l'accueil des personnes condamnées à une peine alternative (travail d'intérêt général) sera poursuivi. Sur le volet de la tranquillité publique, les groupes de travail issus du séminaire inter-bailleurs renforceront le partenariat avec ces derniers.

Sécurité civile et tranquillité publique

L'Observatoire local de la sécurité permettra la production d'analyses tant qualitatives que quantitatives sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique. L'élaboration de fiches « incidents » et le suivi du sentiment d'insécurité (GrepS) seront réactivés.

Le champ de prévention situationnelle sera orienté pour partie dans le champ de la sécurité civile (Vigipirate / aménagement des établissements recevant du public scolaires).

LES CHIFFRES CLÉS

107 k€ consacrés aux immeubles ou terrains dangereux.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

160 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

60 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

49,3

Écologie urbaine

LE CONTEXTE

Les interventions de la Direction de l'Ecologie Urbaine se répartissent en deux programmes : le programme « santé environnementale » et le programme « santé publique ». Elle mène dans ce cadre des actions :

- Sur la surveillance de l'air intérieur, des champs électromagnétiques, de la qualité des sols et de l'eau,
- Sur la lutte contre le bruit,
- Sur la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Sur la lutte contre les animaux errants,
- En matière d'épidémiologie et de risques émergents pour la santé des lyonnais,
- Sur les commerces de bouche et restaurants,
- Sur l'insalubrité de l'habitat,
- Et sur la lutte anti-vectorielle.

LES CHIFFRES CLÉS

- Capture des animaux divagants : **192 k€**,
- Poursuites des mesures de la qualité de l'air intérieur dans les écoles : **82 k€**,
- Echenillage : **33 k€**,
- Maintenance des défibrillateurs et tous les moyens de mesure et de contrôle : **44 k€**.

LES OBJECTIFS 2017

Les actions 2017 de la Direction de l'Ecologie Urbaine prévoient de :

Poursuivre des campagnes de mesures sur la qualité de l'air intérieur :

- Obligation de mesurer les taux de radon dans les établissements municipaux accueillant du public sensible (écoles, Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- Obligation de garantir la qualité de l'air intérieur et d'informer sur les mesures prises en ce sens dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) municipaux accueillant des jeunes enfants.
- Continuer des actions de lutte et d'information contre les nuisibles à fort impact pour la santé humaine (moustique tigre, ambrosie, chenilles processionnaires) tout en identifiant des sites prioritaires d'intervention (cas des chenilles processionnaires).
- Poursuivre des actions de dératisation pour les ERP de la Ville et sur l'espace public en intégrant les nouvelles normes (produits phytosanitaires).
- Terminer l'expérimentation de la méthode d'impact en santé dans le cadre du contrat local de santé avec des appels à des cofinancements de l'Etat (Agence Régionale de la Santé et Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé).

Toutes ces actions évoluent en fonction :

- De la réglementation, notamment pour la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public, la conformité aux normes nouvelles pour les produits phytosanitaires et les expertises préalables aux mises en demeure aux particuliers dans le cadre de travaux de lutte contre l'habitat indigne.
- De l'apparition de nouveaux risques liés à l'évolution des milieux, aux changements climatiques et/ou à l'adaptation de nouveaux vecteurs au milieu urbain.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

501 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2731 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

44,4

Police municipale

LE CONTEXTE

Forte d'environ 335 agents, la Direction de la police municipale assure le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. Elle met en œuvre des actions de proximité et de prévention. Elle verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire, au code de l'environnement, de la route. Ainsi, elle réalise les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules. Les lois du 15/04/1999 et du 14/03/2011 dite LOPPSI 2 précisent le rôle de la police municipale.

La brigade équestre expérimentée en 2015 a été pérennisée en 2016.

Après une double formation certifiante, théorique et pratique, les premiers agents armés de la Police Municipale sont sur le terrain depuis juin 2016, à l'occasion de l'Euro 2016. Le Groupe Opérationnel Mobile a été équipé en premier lieu dans le cadre de ses missions de sécurisation du centre-ville et des secteurs sensibles.

LES CHIFFRES CLÉS

- Tenues et accessoires et équipements de protection individuelle: **200 k€** (54 % du budget),
- Nettoyage des locaux: **89 k€** (23 %),
- Abonnement au club sportif: **27 k€** (7 %).

LES OBJECTIFS 2017

Programme Interventions Territorialisées

Ce programme concentre les dépenses liées à la direction, à la coordination et à l'exécution des missions de la police municipale (tenues et accessoires, armements, frais de nettoyage des locaux, abonnements sportifs, etc.).

Le bureau d'ordre (BO) est placé en lien direct avec la Direction:

- Reçoit et traite les courriers ou courriels des administrés ayant trait à la sécurité,
- Assure la diffusion de la réglementation en vigueur auprès des services,
- Rédige les différentes notes pour les services spécifiques.

La police de proximité: opération la plus importante de ce programme. Elle concerne:

- Les postes de police des neuf arrondissements,
- La brigade cycliste.

Les autres opérations concernent les unités de police aux activités plus ciblées

Le poste de l'Hôtel de Ville

Il est chargé du filtrage des entrées, de la sécurité des abords immédiats et de la surveillance des réceptions.

Le Groupe Opérationnel Mobile (GOM) assure:

- La surveillance par patrouilles de sécurisation, véhiculées ou pédestres, des sites à flux de population importants, des Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) et des espaces liés à l'utilisation des transports en commun,
- La sécurisation ponctuelle des sites de délinquance émergente,
- La surveillance des zones non couvertes par les postes d'arrondissement ou en relais de ceux-ci,
- Le renfort aux policiers municipaux en difficulté.

Rattaché directement au GOM, le pôle Formation est notamment centré sur l'habilitation des agents de police au port d'armes (matraques de type « bâton de défense », « tonfa » ou matraque télescopique) et sur l'enseignement des Gestes Techniques Professionnels en Intervention (GTPI). Les habilitations au lanceur de balles de défense et à la bombe lacrymogène relèvent du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

L'Unité Mobile de Circulation (UMC)

Répartie entre équipages embarqués deux-roues et équipages embarqués voitures, elle est chargée:

- Des interventions en matière de circulation et stationnement, notamment dans les quartiers sensibles,
- Des contrôles de sécurité routière,
- De l'organisation des mises en fourrière automobiles.

La Police des grands parcs (Tête d'Or, Gerland, Blandan, berges Rhône et Saône),

Elle a pour mission:

- D'assurer une surveillance générale et de faire respecter les règlements des grands parcs,
- D'effectuer le contrôle du stationnement en proximité immédiate des parcs.

Cette unité intègre en son sein la section équestre expérimentée en 2015 et pérennisée en 2016.

Le PC radio

Il reçoit les appels externes et centralise toutes les demandes internes pour organiser la diffusion de l'information et coordonner les actions de police et les renforts. Un agent du service est détaché au centre d'information et de commandement (CIC - centre de réception du 17 et du 112, de centralisation du trafic radio et de toute information urgente à caractère opérationnel) de la police nationale afin d'assurer le lien entre les deux services et conforter leur collaboration.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

374 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

330,2

Régulation urbaine

LE CONTEXTE

La Direction de la régulation urbaine effectue :

- Le contrôle du stationnement payant et gênant, du respect de la propreté des espaces publics, ainsi que la gestion des procès-verbaux émis par la police municipale et les ASVP,
- La gestion administrative de la fourrière automobile, mission de service public déléguée à un prestataire externe,
- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public (emplacement pour grues et nacelles, livraisons, camions de déménagement et les animations commerciales ou associatives),
- La gestion des objets trouvés,
- La production des arrêtés temporaires de circulation pour le compte de la Métropole.

Il est à noter la gestion des taxis lyonnais (réglementation, licences, tarifs, réclamations) est transférée depuis fin 2016 à la Métropole (Loi MAPTAM).

LES CHIFFRES CLÉS

Recettes

- Occupation du domaine public : **1 085 k€**,
- DSP fourrière automobile : **130 k€**,
- Refacturation des arrêtés temporaires de circulation : **100 k€**.

Dépenses

- Pose et dépose de panneaux lourds : **360 k€**
- Défraiement pour enlèvement de véhicules par le fourrieriste : **28 k€**.

LES OBJECTIFS 2017

Le budget de la Régulation urbaine se répartit entre deux programmes financiers.

Le programme Interventions Territorialisées

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement courantes du Service du Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public. L'essentiel des dépenses est consacré aux frais d'habillement et aux frais de nettoyage. L'activité de ce service contribue aux recettes du stationnement payant sur voirie, recettes attendues sur budget de la Direction des déplacements urbains (~ 17 M€).

Le programme Police Administrative Spécialisée

Il recouvre les dépenses courantes de fonctionnement des services suivants :

- Unité de suivi administratif de la fourrière,
- Gestion des procès-verbaux,
- Occupation temporaire de l'espace public (OTEP) qui organise l'utilisation du domaine public pour les opérations de déménagement, les livraisons, les travaux et les manifestations diverses,
- Service des objets trouvés.

La dépense principale de ce programme est liée aux activités du marché de pose et dépose de panneaux temporaires sur la voie publique découlant de l'activité de l'OTEP.

La fourrière automobile est gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Au titre de ce contrat, le délégataire assure différentes missions pour le compte de la Ville : enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction gênante, enlèvement et mise à la destruction des épaves, déplacement des véhicules dans le but de sécuriser une manifestation ou de les mettre à l'abri des inondations en cas de crue des cours d'eau lyonnais.

Au surplus, la ville indemnise le délégataire lorsque ce dernier n'est pas en mesure de facturer le coût de l'opération au redevable (cas de l'enlèvement d'une épave dont le propriétaire ne peut être identifié).

Les recettes de la Direction proviennent principalement des droits d'occupation du domaine public pour :

- Les opérations de déménagements et de manutention : plus de 15000 autorisations/an,
- Les nacelles : environ 900 autorisations/an,
- Les grues autoportées : environ 600 autorisations/an,
- L'utilisation de la voirie pour les animations commerciales : environ 100 par an (sur un total de 1 200 dossiers événementiels),
- La redevance due au titre de la convention par le délégataire chargé de la fourrière automobile.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

489 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1315 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

134,4

—
**CULTURE
& PATRIMOINE**
—

Direction des Affaires Culturelles

LE CONTEXTE

Le budget 2017 sera marqué par les évolutions suivantes:

- L'événement Label soie devient biennal, le budget de 35 k€ est transféré aux Musées Gadagne,
- Le projet patrimoine et moi est désormais géré par les Musées Gadagne (3 k€),
- L'enveloppe parrainage/mécénat est recalibrée en dépenses et recettes au vu du réalisé des années précédentes: 150 k€.

D'autre part, le budget de la Direction des Affaires Culturelles enregistrent des marges de manœuvres pour - 745 k€:

- Baisse subventions de 68 k€
- Rebasage de la participation aux Subsistances (- 100 k€)
- Gel de la participation à l'ONL (- 187 k€), aux Célestins (-99 k€),
- Baisse de la contribution à l'ENSBAL (- 150k€),
- Gel de la subvention à l'Opéra (-66 k€),
- Progression modérée de la participation au CRR (-75 k€ soit 0,7% au lieu de 1,5%).

LES CHIFFRES CLÉS

- Environ **30** structures culturelles soutenues par une subvention représentant **12 M€** au global,
- Des enveloppes de subventions (FIMA, FIC, Casino, FIP) d'aide à la création dans le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques, environ **220** associations, pour un total annuel d'environ **1,6 M€**,
- Participation à l'ONL: **9089 k€**,
- Participation aux Célestins: **4885 k€**.

LES OBJECTIFS 2017

Politique culturelle

La DAC poursuit aussi la mise en œuvre d'une politique culturelle visant à:

- Accompagner la création et l'émergence artistique: soutien aux structures et acteurs culturels qui œuvrent dans le domaine des arts vivants et visuels dans le cadre des enveloppes annuelles de subventions (FIP, FIMA, FIC, Casino) en stabilisant les critères de sélection; renouvellement des conventions Scènes découvertes pour 2017 et 2018; reconnaissance du travail de scènes de proximité,
- Accompagner le développement de projets partenariaux et novateurs dans le champ des cultures numériques autour du Labo NRV porté par l'ENSBAL et l'association des Nouvelles Subsistances,
- Développer un nouveau projet autour de la marionnette avec le musée international de la marionnette de Gadagne et le TNG autour du théâtre de Guignol et du théâtre des Ateliers (premier théâtre de Guignol à Lyon),
- Soutenir des lieux de travail pour les artistes: finaliser l'installation de Ground Zéro, préparer le redéploiement de la friche Lamartine sur les sites Tissot et Robinetterie, soutenir la mutualisation d'espaces de travail, renforcer les institutions comme lieux de création pour l'accueil d'artistes (Atelier de la danse dans le musée Guimet),
- Poursuivre le développement de projets à l'international d'artistes et d'institutions qui font rayonner Lyon dans le monde en partenariat avec la Direction des relations internationales et l'Institut français. Trois destinations prioritaires feront l'objet de soutiens particuliers dans le cadre de la Convention avec l'Institut Français: la Colombie dans le cadre d'une Année Croisée France-Colombie, l'Allemagne avec une présence forte de Lyon au Salon du Livre de Francfort et Montréal,
- Aider les écoles de musique associatives lyonnaises, en soutenant les projets communs des écoles organisées en collectif aux côtés du CRR et sous l'égide de la charte d'enseignement musical,

- Développer des actions de marketing culturel:

- > Mise en place d'une vaste étude des publics des 6 musées municipaux,
- > Développement de la carte culture: optimisation des relations abonnés, intégration de structures culturelles nouvelles, amélioration du produit,
- > Poursuivre les propositions d'activités par les établissements culturels lors des temps périscolaires dans les écoles primaires publiques.

Coopération Culturelle

Dans le cadre de cette mission, les objectifs sont:

- Mise en œuvre, dans un contexte financier tendu, des nouveaux Projets Culturels de Territoire 2016/2020,
- Signature officielle et mise en œuvre de la Charte 4 de Coopération Culturelle 2017/2020,
- Intégration à différents dispositifs communaux transversaux: groupe culture commission accessibilité, plan Egalité F/H, objectifs du Développement Durable...

Opérations patrimoniales

La programmation 2017 est la suivante:

- Pour mémoire, engagement des opérations prévues à la convention patrimoine 2012/2016 et notamment poursuite de la restauration de la fontaine Bartholdi,
- Poursuite de la restauration et de l'entretien du patrimoine immobilier protégé municipal, avec notamment la restauration extérieure de l'Eglise Saint-Bonaventure,
- Poursuite de l'entretien et de la restauration des objets civils et religieux, propriétés de la Ville, de la statuaire municipale et des fresques murales: Bronzes Coustou, Flower Tree, Sculptures Ipousteguy de la place Louis Pradel,
- Aide à l'entretien courant des 25 fresques du Musée Urbain Tony Garnier,
- Soutien à des patrimoines d'exception privés: Chapelle Hôtel Dieu,
- Soutien à diverses associations patrimoniales sur l'enveloppe FIP (Fonds d'Intervention du Patrimoine),
- Lancement du prix « Citoyens du Patrimoine » dont la première édition aura lieu en mars 2017.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

43 779 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1942 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

40,0

Musée des Beaux-Arts

LE CONTEXTE

Le musée des Beaux-Arts de Lyon (MBA) maintient son positionnement de grand musée international. Sa politique d'expositions permet le rapprochement de ses collections avec celles de grands musées nationaux et internationaux.

L'accompagnement fidèle des cercles et club de mécènes, ainsi que de certaines entreprises permet au musée de continuer à avoir une politique d'acquisitions forte et diversifiée et de financer certaines expositions. La politique de mise en valeur des collections incite de nombreux donateurs à faire des dons d'œuvres au musée.

La diversité des actions culturelles proposée contribue à l'accueil des publics les plus larges. L'année 2017 sera marquée par des actions fortes envers les étudiants, et les malades d'Alzheimer pour un accueil dans des conditions privilégiées et répétées.

La mise en place de nouvelles procédures d'accès et d'accueil au musée, suite aux événements tragiques, permet d'améliorer la sécurité du public et la gestion des flux.

LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'entrées :

- Collections : **224 000** visiteurs,
- Expositions : **125 000** visiteurs.

LES OBJECTIFS 2017

Collections permanentes

Accrochage autour de l'artiste Edouard Pignon (1905 - 1993)

19 mai - 21 août 2017

Figure essentielle de la peinture française de la seconde moitié du XX^e siècle, Edouard Pignon reste encore pour beaucoup un artiste à découvrir, même s'il a bénéficié d'une grande rétrospective au Grand Palais à Paris en 1985. Pourtant, de l'immédiat après-guerre jusqu'au cours des années 1980, il est l'un des principaux acteurs du débat qui agite la scène artistique, notamment par sa contribution fondamentale à la question de la figuration.

L'accrochage évoquera une période particulière de sa vie, lors d'un séjour de près de deux ans à Ostende. Il sera constitué d'une vingtaine d'œuvres : dessins, gouaches, aquarelles et huiles.

Cet accrochage est possible grâce au soutien d'un mécène et permettra l'entrée dans les collections d'une œuvre d'Edouard Pignon grâce à une promesse de dons.

Accrochage Fred Deux (1924 - 2015)

Septembre - décembre 2017

Fred Deux est né en 1924 à Boulogne-Billancourt dans une famille ouvrière pauvre. Résistant pendant la Seconde Guerre mondiale, il s'engage à la Libération dans les Goums marocains. Il s'installe à Marseille en 1947, intègre la librairie Clary où il découvre les œuvres de Breton, Bataille, Cendrars pour la littérature mais aussi les artistes Max Ernst, Hans Bellmer, Otto Dix... C'est à cette période qu'il réalise ses premiers dessins. Il est repéré dès 1951 par le galeriste Karl Flinker qui présente son travail à Jean Cassou alors directeur du musée d'Art moderne. Cette même année, réinstallé à Paris, il fait la connaissance de Cécile Reims, graveur, qui devient son épouse. Il fréquente les Surréalistes mais s'en éloigne dès 1954. Dans ses dessins et sa peinture, très introspectifs, l'écriture tient une place prépondérante, presque fusionnelle.

Suite au décès de Fred Deux plusieurs donateurs ont souhaité faire des dons de ses œuvres. Cet accrochage sera l'occasion d'un hommage au grand artiste et de faire découvrir les œuvres rentrées dans les collections du musée.

Expositions temporaires

Exposition « Henri Matisse.

Le laboratoire intérieur »

2 décembre 2016 - 6 mars 2017

Autour de quelques motifs et de quelques figures de modèles, qui viendront constituer autant de dossiers qui rythmeront l'exposition, un certain nombre de peintures et de sculptures majeures seront ainsi mises en relation avec leur environnement dessiné ou gravé, comme elles le furent autrefois dans l'atelier.

Exposition « Los modernos »

Novembre 2017 - février 2018

L'exposition Los Modernos organisée avec le MUNAL en 2016 donnera l'occasion de repenser l'identité de la collection contemporaine du musée en la mettant en regard avec des œuvres issues des plus importants musées de Mexico (Museo Nacional de Arte, Museo de Arte Moderno, Museo de Arte Contemporáneo...). Enrichie de quelques prêts exceptionnels du Centre Pompidou et du musée Picasso de Paris, la collection du MBA s'anima d'une nouvelle perspective. L'une en miroir de l'autre, elles reflètent les problématiques et les thèmes qui leur sont propres, rappelant ainsi les bouleversements du XX^e siècle, comme la Première et la Seconde Guerre mondiale ou la révolution mexicaine, influences majeures dans les œuvres de l'exposition. Cette disposition interrogera les relations que les artistes ont pu entretenir mutuellement et réaffirmera par ailleurs les leçons du fauvisme, du cubisme et du surréalisme ou des recherches abstraites de Léger, Matisse, Bacon, Braque ou encore Picasso pour les européens, et de Rivera, Siqueiros, Orozco, Khalo ou encore Tamayo pour les mexicains.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1782 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1709 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

114,2

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

LE CONTEXTE

Les tragiques événements récents ont mis en évidence l'importance d'engager une réflexion sur les notions de citoyenneté, d'héritage commun et de valeurs partagées. Plus que jamais, la connaissance de l'histoire contemporaine, et plus encore de celle de la Seconde Guerre mondiale apparaît comme un outil indispensable à une meilleure compréhension du monde d'aujourd'hui. Dans ce contexte, le CHRD fait le choix pour 2017 de s'inscrire dans une logique d'ouverture au public le plus large, par la programmation d'une exposition liée à la vie quotidienne, la mise en place de partenariats avec les Universités, les autres établissements culturels, le CNSMD, tout en poursuivant son action de tousjours en direction des jeunes publics, dans le temps scolaire et hors temps scolaire.

LES CHIFFRES CLÉS

Répartition des dépenses (DF) et des recettes de fonctionnement (RF) par programme :

- Activités culturelles et pédagogiques : DF **56 k€**/RF **29,5 k€**,
- Activités annexes (principalement boutique) : DF **10 k€**/RF **30 k€**,
- Collection permanente : DF **12 k€**/RF **91 k€**,
- Expositions temporaires : DF **305 k€**/RF **121,5k€**,
- Support : DF **77 k€**.

LES OBJECTIFS 2017

Le CHRD présentera une grande exposition

Les jours sans. L'alimentation dans la guerre

Du 12 avril au 30 janvier 2018

Conçue comme le pendant de *Pour vous, Mesdames!* qui dévoilait, en 2013, tout un pan de la vie quotidienne des Français à travers l'étude de la mode et du vêtement et qui a connu un grand succès, l'exposition entend explorer les effets réels et symboliques de la privation de nourriture dans une société où l'on manque progressivement de tout.

A travers la présentation d'objets, affiches, photographies et documents issus des collections du CHRD, de fonds de particuliers ou encore de musées partenaires, l'exposition permettra un accès immédiat à l'histoire de la période en traitant d'une thématique concrète et partagée : l'alimentation.

Les processus de ravitaillement, la mise en place de mesures réglementaires et leur détournement, l'apparition de nouveaux aliments, le développement des sciences de la nutrition, la notion de « famine lente », le rapport au corps dans cette période d'intenses bouleversements, le rôle des femmes qui, plus que jamais, doivent faire face au quotidien sont quelques-uns des thèmes qui seront abordés dans l'exposition.

Conçue avec un conseil scientifique, l'exposition s'accompagnera également de témoignages récoltés auprès de résidents d'EPHAD du Rhône afin de mieux cerner combien l'expérience des pénuries s'est inscrite dans les pratiques alimentaires de nos aînés.

En résonance à l'exposition, le CHRD programmera également des cycles de conférences.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

460 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

272 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

24,7

Musées d'histoire de la Ville de Lyon

LE CONTEXTE

Le budget 2017 a été élaboré dans le contexte de la création de la direction des musées d'histoire de la ville de Lyon, regroupant les musées Gadagne, le musée de l'imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri Malartre.

Dès 2017, cette évolution se concrétisera par la gestion mutualisée des ressources humaines et budgétaires des trois établissements, sous la responsabilité unique d'un secrétariat général commun.

Les projets culturels et scientifiques resteront spécifiques à chacun des trois musées.

LES CHIFFRES CLÉS

Fréquentation Musées (nombre de visiteurs)

- Gadagne : **80 000**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **30 600**,
- Musée Malartre : **32 000**.

Collections (nombre d'objets)

- Musées Gadagne : **100 000**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **32 000**,
- Musée Malartre : **3 000**.

Surfaces d'exposition (en m²)

- Musées Gadagne : **2 400**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **400**,
- Musée Malartre : **3 000**.

LES OBJECTIFS 2017

Musées Gadagne

L'année 2017 verra le lancement des nouveaux projets initiés par la nouvelle direction des musées pour proposer aux publics des expositions temporaires orientés vers l'actualité urbaine et une médiation modernisée dans les parcours permanents.

Musées des marionnettes du monde (6 avril 2017)

Le parcours s'ouvrira sur trois nouvelles salles qui introduiront le visiteur dans les secrets de l'art des marionnettistes, dans une muséographie plus immersive et interactive, qui sera accompagnée d'une programmation de spectacles et d'activités dédiée.

Une grande exposition d'octobre 2017 à juin 2018 dont le contenu est en cours de définition.

Première exposition annuelle sur l'histoire de Lyon, positionnant Gadagne comme un musée de ville ayant vocation de donner des clés de lecture de la ville contemporaine et d'apporter un éclairage sur les grands enjeux urbains actuels.

Festival Label Soie

Le festival devient une biennale. L'édition 2017 reste pilotée par les musées Gadagne, et sera complètement repensée autour des actions de ses partenaires, dans une vision élargie à la route de la soie, avec la mise à l'honneur d'une ville chinoise.

Musée de l'Imprimerie

La nouvelle programmation sera rythmée par des expositions, une résidence d'artiste et des événements culturels variés.

Exposition temporaire L'Art Invisible: Bande dessinée

Après l'exposition célébrant les trente ans de l'Atelier National de Recherche Typographique, se déroulera d'avril à septembre 2017 une exposition temporaire autour de l'œuvre de Scott McCloud, L'Art invisible, référence incontournable des professionnels et des amateurs de comics. Organisée en partenariat avec le festival Lyon BD, l'exposition présentera le travail de Scott McCloud, les collec-

tions patrimoniales du musée, ainsi que l'évolution des techniques, des styles et des supports imprimés qui ont jalonné l'histoire de la bande dessinée.

La « fabrique » : une résidence d'artiste au musée

Au printemps 2017 le musée proposera également un nouveau « format » culturel : une résidence d'artiste pour faire vivre au quotidien dans le musée une technique issue du monde de l'imprimerie à partir d'une commande proposée par l'établissement, en lien avec l'exposition temporaire : réalisation d'œuvres illustrées lors d'ateliers, conférences et visites autour de la technique de l'illustration.

Histoire de logo

Enfin, le musée proposera chaque année une exposition temporaire sur l'histoire des logos. Pour 2017, le musée traitera de son propre logo, de son identité visuelle et de sa charte graphique.

Musée de l'automobile Henri-Malartre

Le musée donne une impulsion nouvelle en développant une véritable politique de médiation et d'action pédagogique, qui se décline en visites guidées thématiques, programme pédagogique pour les scolaires et création de livrets de visite.

Programme d'animations

Le musée continuera d'accueillir des manifestations en lien avec l'automobile ancienne : clubs de collectionneurs, organisation de ventes aux enchères, salons automobile de collection). Le musée participera également aux événements européens (Nuit des Musées et Journée Européenne du Patrimoine).

Ouverture et modernisation

Le musée travaille sur son identité visuelle du musée, développera sa boutique et mettra en place une offre de privatisation d'une partie du parc du château à destination des entreprises et des particuliers.

Restauration de la collection

Une restauration de l'ensemble de la collection d'affiches publicitaires est prévue.

MUSÉE GADAGNE

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **711 K€**,
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **385 K€**,
- NOMBRE ETP : **50,9**.

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **177 K€**,
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **156 K€**,
- NOMBRE ETP : **17,7**.

MUSÉE MALARTRE

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **115 K€**,
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **137 K€**,
- NOMBRE ETP : **10,8**.

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon

LE CONTEXTE

L'Orchestre national de Lyon (ONL) poursuit son développement dans la continuité du Projet d'Établissement « Vers une Maison de la Musique, 2014-2020 ».

La saison 2015-2016, s'est terminée sur de nouveaux records de fréquentation avec 258 300 spectateurs dont 39 000 jeunes.

Au cours de la saison 2015-2016, l'ONL a confirmé sa dimension internationale et contribué au rayonnement de la Ville de Lyon avec une tournée au Japon réalisée entre le 20 juin et le 2 juillet.

LES CHIFFRES CLÉS

- 158 concerts à l'Auditorium et 33 concerts hors les murs,
- 7 concerts participatifs, 70 propos d'avant concert et conférences, plus de 200 ateliers, rencontres et actions à l'Auditorium et dans les quartiers,
- Provenance géographique des spectateurs de l'Auditorium : 66 % Lyon, 9 % Métropole (hors Lyon), 17 % Rhône-Alpes (hors métropole), 8 % autres régions et international
- 30 % des places vendues en ligne.

L'ONL, ce sont :

- 1 directeur général,
- 1 Directeur musical
- 104 musiciens,
- 1 chef assistant,
- 51 personnels administratifs et techniques,
- 35 agents d'accueil.

LES OBJECTIFS 2017

Côté structure, l'établissement a connu quelques faits marquants au cours de l'année 2016

- La poursuite de la recherche de 200 k€ d'économies ou de ressources pérennes par an, suite au gel de la subvention d'équilibre de la Ville de Lyon, conduisant l'établissement à assumer, au sein de son budget annexe, les évolutions naturelles de sa masse salariale et des coûts de l'Auditorium,
- L'annonce du départ du Directeur Général en mai 2016 avec un départ progressif entre octobre et décembre 2016 et le recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle Directrice Générale au plus tard début mars 2017,
- La poursuite d'un partenariat privilégié avec Leonard SLATKIN qui deviendra Directeur Musical honoraire à compter de septembre 2017 pour les 3 saisons artistiques suivantes,
- L'engagement de la procédure de recrutement d'un nouveau Directeur Musical pour l'Orchestre National de Lyon.

L'excellence artistique

L'ONL s'affirme plus que jamais comme un des interprètes privilégié du grand répertoire symphonique français. Il développe cette année encore un lien privilégié à la création contemporaine avec la présence de deux compositeurs associés (John Adams et Guillaume Connesson) mais aussi 5 créations tout au long de la saison (dont 3 créations mondiales et 2 commandes de l'ONL).

Deux artistes sont également associés à la saison 2016-2017 la violoniste américaine Hilary Hahn et le chef d'orchestre Ton Koopman.

Pour construire sa saison et l'ouvrir sur d'autres esthétiques, l'ONL s'est associé à 20 partenaires artistiques de Lyon et de la région Auvergne Rhône-Alpes (l'Institut Lumière, Jazz à Vienne, l'Opéra de Lyon, le Festival d'Ambronay, le Festival Berlioz...).

Positionnement international

L'établissement poursuit son positionnement au service du rayonnement de Lyon et de sa culture grâce à la présence d'un Directeur musical à fort profil international, Leonard Slatkin, et par l'inv-

tation de grands chefs, solistes et orchestres internationaux. Une tournée de l'ONL aux Etats-Unis aura lieu en février avec 9 concerts dont un concert au Carnegie Hall de New York. Une autre tournée en Europe est également programmée en mai 2017 (Allemagne et Pays-Bas).

Enfin, dans le domaine audiovisuel, le partenariat discographique avec le label Naxos est poursuivi de même qu'avec France Musique et la chaîne Mezzo.

La Maison de la Musique

L'ONL poursuit sa mission de « Maison de la musique dans le cadre de la Charte de coopération culturelle : ateliers de création, concerts participatifs, happy days, orchestres des jeunes, opérations la Guill'en Fêtes, les Chantiers de la Création et les Champs de mars, Culture à l'Hôpital, Lyon ville amie des aînés ou Culture pour tous... sont autant de dispositifs permettant aux équipes et aux partenaires d'ouvrir grandes les portes de l'Auditorium.

De la salle de concerts à la Maison de la musique

L'Auditorium de Lyon, qui a fêté ses 40 ans en février 2015 a été conçu en 1975 uniquement comme une « salle de concerts » et les fonctions annexes liées à l'action culturelle, à la convivialité avec les publics et à la vie des personnels de l'établissement n'ont pas constitué une priorité. Des travaux d'aménagements constitutifs de l'idée de « Maison de la musique » avec une salle moderne, ouverte sur la ville, lieu de vie, de travail et de médiation autant que lieu de diffusion de concerts ont fait l'objet d'un schéma directeur de travaux, prévu en accompagnement du projet d'établissement. Une enveloppe budgétaire pluriannuelle de 1,2 M€ va permettre de débiter ces travaux d'aménagement en 2017. Une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles est également sollicitée.

* dont 11 163 k€ de masse salariale

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

15 220 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

15 220 k€

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE
DU BUDGET PRINCIPAL

9 089 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

148,1

Archives municipales

LE CONTEXTE

L'exercice des missions des Archives s'inscrit dans un environnement toujours plus marqué par les technologies de l'information et de la communication : d'une part, la dématérialisation des procédures administratives qui conduit à la production massive de documents électroniques ; d'autre part, les possibilités de diffusion et de coopération offertes par la numérisation et la mise en ligne du patrimoine historique.

Il s'agit pour les Archives municipales d'assurer la sécurité à long terme des données électroniques, d'organiser une mémoire durable de la ville et d'ouvrir l'accès le plus large possible aux ressources patrimoniales dans le cadre d'une politique de démocratie culturelle.

A l'échelle de la direction, l'année 2017 sera marquée par l'ouverture au public, en salle de lecture, puis sur internet, du nouveau système d'information des Archives municipales. 2017 verra aussi le passage en phase de réalisation du système d'archivage électronique développé en lien avec la DSIT, au bénéfice des élus et des services municipaux.

LES OBJECTIFS 2017

Collection permanente

(gestion des contenus et offre documentaire)

Ce programme permet la réalisation des actions au cœur des missions des archives

- La gestion des fonds documentaires (actuellement 18 km linéaires) en régulière augmentation au fil de la collecte des archives produites par l'administration et de l'acquisition d'archives privées,
- L'achat des matériaux de conservation préventive et de fonctionnement de l'atelier de restauration,
- L'accès aux contenus par la mise à disposition des ressources documentaires pour un usage administratif ou culturel, en salle de lecture ou sur le site internet.

Les programmes de numérisation en cours seront poursuivis dans les domaines de l'histoire sociale et familiale. En 2017, ils seront moins importants qu'en 2016, du fait de l'achèvement de la numérisation des principales séries de sources généalogiques. Cette pause sera mise à profit pour mettre en ligne des sources déjà numérisées mais inaccessibles aux internautes.

Un programme particulier sur quatre ans concerne les sources de la guerre 14-18 : celui-ci sera poursuivi en 2017.

Expositions temporaires : espace patrimonial et hall

Les expositions programmées en 2017 se succéderont au rythme de deux dans le hall et une dans la grande salle. Toutes seront organisées dans le cadre de partenariats.

Le hall

le cycle d'expositions du hall commencera en juin 2017 en lien avec Lyon BD festival : une exposition sur le thème du rôle du scénariste de bande dessinée sera organisée. Celle-ci s'appuiera sur les histoires de vie inédites contenues dans les archives. A l'automne, une deuxième exposition sera proposée sur la guerre de 14-18, en lien avec la grande exposition.

La grande salle d'exposition

En collaboration avec l'association Patrimoine, médecine Santé, Grand Hôtel Dieu de Lyon et avec les Hospices civils de Lyon, les Archives municipales proposeront une exposition sur « Lyon à l'avant-garde, les pionniers de la radiologie ».

Action pédagogique et culturelle

Les Archives municipales mettront en œuvre leur programme d'ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée, pour certains en collaboration avec d'autres institutions culturelles de la Ville. Elles porteront une attention particulière aux projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle. Dans le prolongement des ateliers mis en place sur la thématique de la guerre 14-18 en 2015, l'année 2017 verra le début de la mise en exploitation du web documentaire consacré à la guerre de 14-18. Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec les TCL, les Archives municipales de Lyon continueront de proposer des contenus visibles des voyageurs du métro et du tram lyonnais, notamment sur le thème de la guerre de 14-18.

Les Archives seront présentes lors des manifestations nationales ou locales (Quai du polar, journées du patrimoine, fête des lumières).

Les rendez-vous mensuels, fruits de partenariats depuis plusieurs années, qui ont fidélisé leur public, seront reconduits en 2016, comme les rendez-vous avec l'INA, les conférences des sociétés savantes d'histoire locale ou les cours de l'université populaire.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

169 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

23 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

29,0

Service archéologique

LE CONTEXTE

L'année 2016 a connu une nouvelle fois le décalage dans le temps du chantier de fouille St Antoine, et en particulier de sa phase archéologique la plus importante, dont le démarrage a d'abord été programmé pour l'été et est désormais envisagé pour la fin d'année 2016. Ce report a pour conséquence directe un nouveau report des demandes de crédits et de recettes sur l'année 2017.

Le service a par ailleurs été largement mobilisé par les différentes opérations menées sur l'Hôtel Dieu (tranche 6 Cour du magasin, tranche 9a Cour Bonnet, tranche 9c Bâtiment D, tranche 9j Cour St-Henri, tranche 9e Bâtiment G et Caves Nord, Bâtiments O et Q), qui associent diagnostics, prestations de fouilles sur le terrain et conduite des phases d'étude.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nb de chantiers de fouilles (liés à des projets municipaux ou relevant du secteur commercial) : entre **6** et **9**,
- Nb de chantiers de diagnostic : entre **4** et **6**,
- Nb de chantiers jeunes : **2**,
- Nb de TIG : entre **2** et **5**,
- Nb de stagiaires de l'enseignement secondaire : entre **10** et **15**,
- Nb de stagiaires de l'enseignement supérieur : entre **5** et **10**.

LES OBJECTIFS 2017

Outre la réalisation des chantiers archéologiques (dont ceux du parking St-Antoine et la fin des opérations de l'Hôtel-Dieu), le service poursuivra également en 2017 ses autres grandes missions : enregistrement et conservation des archives du sol (base de données ALyAS, gestion du dépôt archéologique), restitution des connaissances aux publics et aux acteurs de l'aménagement, investissement dans des actions d'insertion.

La prise en compte de la volatilité de son activité de fouille reste pour 2017 une constante en matière d'organisation des missions et du fonctionnement du SAVL. Le service s'est néanmoins engagé à maintenir l'évolution de son devoir de recettes, initiée en 2016, de 75 000 € à 85 000 € (hors grands chantiers Hôtel Dieu et Saint-Antoine).

Le SAVL maintiendra également son activité de restitution des résultats de ses opérations, par le biais de visites, publications et communications, à destination tant de ses interlocuteurs institutionnels que des scientifiques et du grand public.

Gestion des archives du sol

La gestion par la Ville du dépôt archéologique Jean Moulin, des salles de stockage installées dans le sous-sol du SAVL et de la documentation associée nécessite, pour assurer le traitement, la stabilisation et la conservation des mobiliers, l'achat de fournitures spécifiques (emballages, caisses, produits ...).

L'étude d'un projet de mise en place d'un CCE (Centre de Conservation et d'Etudes) inter-institutionnel lyonnais doit se faire en collaboration étroite avec les services de l'Etat (DRAC).

Activités pédagogiques, culturelles et de formation

Le rôle de l'archéologie territoriale en matière de cohésion sociale n'est plus à démontrer et le SAVL s'impose comme un acteur reconnu dans ce domaine. Les actions à destination du grand public (publics « fragiles » dans le cadre de la Charte de développement culturel, accueil de chantiers jeunes et de TIG, volet « archéologie de proximité », animations en milieu scolaire, participation aux Journées nationales de l'Archéologie et aux Journées européennes du Patrimoine), ainsi que les actions de formation (accueil de stagiaires du secondaire et du supérieur) sont identifiées par des opérations budgétaires spécifiques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

326 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

791 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

27,7

Évènements et animations

LE CONTEXTE

Dans le cadre des événements d'été, se dérouleront en 2017 :

- « Tout l'monde dehors! », qui rassemble les manifestations estivales gratuites de plein air,
- La Fête de la Musique, gérée par la Direction Evènement et Animation depuis 2012,
- Les événements du 14 juillet (feu d'artifice et bals).

D'autres manifestations culturelles se déroulent tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Tout l'monde dehors ! :** **120 000** spectateurs, **122** opérateurs, environ **1 500** cachets d'artistes, **2 000** bénévoles, **358** événements, **92** lieux investis,
- **Fête de la Musique :** plus de **260** artistes, **23** institutions mobilisées, **42** scènes sonorisées, **3** espaces mutualisés,
- **Festival 6° continent :** **35 000** spectateurs,
- **Quais du polar :** **80 000** festivaliers, **130** auteurs, **150** professionnels, **30 000** livres vendus,
- **Lyon BD Festival :** **250** auteurs, **80 000** visiteurs sur l'ensemble des événements du mois de juin, **19 000** visiteurs sur le weekend du festival, **600** professionnels accrédités.
- **Bal et feu du 14 juillet :** **10 000** spectateurs sur les quais de Saône.

LES OBJECTIFS 2017

Les manifestations culturelles se répartissent en 2 opérations :

Les événements d'été

- Fête de la musique : Une centaine de projets sont accompagnés en communication, la plupart en logistique, certains en subvention. En 2016, une journée spéciale chorale s'est déroulée avec 8 chorales dans la cour haute de l'hôtel de ville et 13 dans toute la ville,
- « Tout l'Monde Dehors ! »,
- Le feu d'artifice et bal du 14 juillet.

Les autres manifestations

- Manifestations financées dans le cadre de la politique de la ville : 6° Continent, Quartiers nomades,
- Manifestations de proximité : carnivals, fêtes de quartier,
- Manifestations culturelles qui interviennent dans les domaines du livre et de la lecture (Salon de la BD, Quais du polar), de la musique (Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardin, Gypsy Festival), du théâtre (Novembre des Canuts), du cinéma (Hallucinations collectives), etc.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 436 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 490 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

11,0

Bibliothèques

LE CONTEXTE

En 2017, la mise en œuvre du projet d'établissement se poursuivra avec accompagnement de la Mission Organisation.

Par ailleurs, des grands projets structurants se poursuivront :

- Ouverture des 3 nouvelles bibliothèques : Lacassagne, Gerland et Bossuet,
- L'automatisation des prêts et des retours,
- Le schéma directeur de la Part-Dieu,
- Numelyo et la bibliothèque numérique de référence,
- Les RV culturels : Démocratie, BD...
- La mise en œuvre de la dématérialisation des processus comptables.

Dans ce contexte, la BML poursuivra son objectif d'optimisation par une gestion rigoureuse. Ce BP s'inscrit dans une logique budgétaire contrainte et équilibrée, basée sur la rationalisation des dépenses directes de fonctionnement.

LES CHIFFRES CLÉS

- **2500634** entrées,
- **114998** inscrits,
- **3549219** prêts,
- **1529372** visites web,
- **3400** manifestations culturelles,

Ensemble des collections:

- **3802053** documents,
- **290** postes informatiques publics,
- **454,6** ETP,
- **27446 m²** d'équipements.

LES OBJECTIFS 2017

En 2017 les 4 programmes ci-dessous constituent l'ensemble du budget de fonctionnement de la BML, le montant total s'élève à 2 971 k€.

Développement des services et des publics (60 k€)

Ce programme couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures telles que les badges, les rouleaux TPE) ainsi que des travaux de reprographie graphisme et vitrophanie. A noter une légère augmentation des dépenses liées à l'ouverture des bibliothèques et la poursuite de l'automatisation. Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à l'accueil et la gestion des publics (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...).

Action culturelle et communication (406 k€)

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses liées aux animations culturelles (animations jeunesse, activités des espaces numériques, ateliers autour du livre, lectures, rencontres avec des écrivains, conférences, etc.) de l'ensemble des bibliothèques du réseau, et aux grands événements. Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et événementielle de la BML.

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à la vente de la revue GRYPHE et autres produits (affiches, catalogues) et aux subventions demandées pour les animations culturelles.

Gestion des collections (838 k€)

Ce programme comprend l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques). A noter que pour 2017, le budget des abonnements électroniques sera augmenté de 48,5 k€ pour prendre en compte le développement de l'édition dématérialisée.

Ce programme assure également les dépenses liées à la gestion des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage...).

Ce programme permet à la BML d'acquérir les documents (livres cd-audio, dvd) et d'assurer une offre diversifiée actualisée et de qualité aux usagers de la bibliothèque.

Des subventions émanant de la BNF mais également de l'Etat, CNL (pour l'acquisition de nouvelles œuvres) contribueront à la valorisation de nos collections.

Support aux bibliothèques (1 687 k€)

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la BML, qu'elles soient de nature « administratives » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel...) ou techniques, telles que la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio...) et l'entretien des bâtiments (chauffage, gaz, eau et assainissement, électricité, maintenance, nettoyage des locaux).

A noter que le nouveau marché de nettoyage des locaux a engendré une baisse des coûts en la matière, permettant ainsi de compenser les augmentations de dépenses sur le reste du BP.

Sur ce programme, la BML perçoit de la recette liée à des redevances d'occupation du domaine et des subventions d'équipement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2971 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1038 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

429,3

Musée d'Art Contemporain

LE CONTEXTE

Le Musée d'art contemporain accueillera, du 10 mars au 9 juillet 2017 :

- Los Angeles, une fiction,
- Frigo,
- La jeune création lyonnaise.

Puis de septembre à décembre, la Biennale d'art contemporain.

LES CHIFFRES CLÉS

Objectif de fréquentation :

60 000 visiteurs,

Expositions

Du 10 mars au 9 juillet 2017,

Dépenses d'investissement :

- Acquisition d'œuvres **125 k€**,
- Restauration d'œuvres **30 k€**,
- Petit Equipement 30 k€,
- Achat d'ouvrages 6 k€.

LES OBJECTIFS 2017

L'exposition « Los Angeles, une fiction »

Elle présente 34 artistes et 84 écrivains de la scène artistique des 50 dernières années. Ces derniers créent un panorama fictionnel et subjectif de Los Angeles. Cette ville est généralement perçue comme une ville au style de vie luxueux et au climat très clément. Il y a pourtant un côté plus sombre défini par la complexité de sa société, des populations et des classes. Cette ville regroupe de nombreux artistes des plus célèbres dont les œuvres sont emblématiques aux plus jeunes avec leur regard neuf. Il s'agit donc de dresser un portrait de Los Angeles où la multiplicité des récits génère une synergie dynamique entre les œuvres. Cette exposition est réalisée par le Musée d'art contemporain en collaboration avec l'Astrup Museet d'Oslo en Norvège.

L'exposition « Frigo »

Elle retrace des années (1979/1989) d'installations, de performances, de concerts, de peinture, de musiques, de résidences d'artistes, ... à Lyon. Cette « galaxie » de structures et d'artistes a expérimenté l'art vidéo et une radio « Bellevue 95.8 », aujourd'hui webradio qui sera réactivée durant l'exposition de 2017. Seront également évoqués les parcours des artistes qui se sont, depuis, dispersés.

La jeune création lyonnaise

Elle sera accueillie aux mêmes dates, à travers un à trois artistes, dans un espace d'exposition dédié à ses ou à leurs œuvres.

Le service des publics organisera des animations adaptées aux expositions

- Des conférences et des rencontres,
- Des animations autour de la réactivation de la radio FRIGO avec l'intervention de journalistes et d'artistes,
- Une série de répétitions-concerts dans les espaces d'exposition en partenariat avec le Chœur Spirito (Saison 2),
- Dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, des échanges et projets avec les HCL et notamment avec l'Hôpital Mère-Enfant s'adressant aux publics dits « empêchés »,
- Des ateliers et visites pour tous les publics (famille, en langue des signes, public malvoyant, en lien avec les artistes),
- Une coopération avec les Assises du Roman, notamment en rapport avec les écrivains de Los Angeles ; ainsi qu'avec un géographe spécialiste de la ville de Los Angeles et enfin avec l'événement annuel Quai du Polar.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

717 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

359 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

41,0

Théâtre des Célestins

LE CONTEXTE

Confrontés à l'augmentation des coûts de fonctionnement d'une part et au gel ou des baisses de subventions publiques d'autre part, les Célestins ont fait le choix d'optimiser leurs recettes propres notamment en révisant leur politique tarifaire pour la nouvelle saison 2016-2017, afin de maintenir et renforcer l'une de leur mission fondamentale : la diffusion auprès du public le plus large de spectacles variés, exigeants et de qualité.

Dans un contexte où la concurrence s'affirme sur le territoire métropolitain tant en termes d'offres culturelles que de recherches de subventions et/ou de mécènes, les Célestins ont néanmoins maintenu un taux de fréquentation très élevé sur l'ensemble de l'année 2016, égal à 90 %, et fort rare au niveau national.

A signaler, l'ancrage international de l'établissement au travers l'accueil d'œuvres de metteurs en scène tels que Roméo Castellucci ou Grzegorz Jarzyna, en 2016.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nb d'ETP permanents : **50**,
- Nb d'ETP non permanents : **12**,
- Nb d'ETP intermittents : **18**,

LES OBJECTIFS 2017

Depuis qu'il est géré en budget annexe, le Théâtre des Célestins administre l'intégralité des charges et produits liés à son activité. Sa masse salariale inclut les salaires et les charges de son personnel permanent, non-permanent, et des intermittents (techniciens et artistes) recrutés en fonction de l'activité du théâtre (créations, exploitations, tournées, festivals...).

Les coûts fixes sont estimés à 4,453 M€ couverts par la subvention de fonctionnement.

Les coûts variables sont liés à l'activité du théâtre des Célestins, leur recette provient des ressources propres développées (billetterie, cessions de spectacles, apports de mécénat, subventions et participations, recettes diverses).

Activités artistiques

Tandis que ses créations de l'année 2016 seront diffusées en France, Claudia Stavisky montera un nouveau projet ambitieux à la rentrée de la saison 2016 - 2017.

Au titre des créations, parmi les missions fondamentales de l'établissement, sera également présentée la Famille royale d'après l'œuvre de William T. Vollmann, dans une adaptation et une mise en scène de la compagnie régionale la Meute de Thierry Jolivet.

Au titre des accueils du premier semestre 2017 seront notamment proposés :

- Amphitryon, de Molière, mise en scène de Guy Pierre Couleau ;
- Cold Blood, du collectif Kiss & Cry, lequel avait présenté leur précédent spectacle aux Célestins, accueilli par un formidable succès public et critique ;
- Und, d'Howard Barker, mise en scène Jacques Vincey, interprétée par Nathalie Dessay ;
- Honneur à notre élue, de Marie N'Diaye, mise en scène Frédéric Bélier-Garcia, avec notamment Isabelle Carré et Patrick Chesnais ;
- Réparer les vivants, de Maylis de Kerangal, mise en scène Sylvain Maurice, présenté en partenariat au Théâtre des Ateliers.

La cinquième édition du festival Sens Interdits laboratoire international pour les artistes s'engageant sur les questions politiques, sociales ou économiques,... se tiendra en octobre, en collaboration avec l'association éponyme.

Les Célestins accueilleront également quatre spectacles en version originale de troupes étrangères. Les Célestins assumeront également leur rôle de soutien à la jeune création contemporaine, en se portant producteur délégué des spectacles du Théâtre Knam et du collectif La Meute.

Du point de vue international, les Célestins seront également producteur délégué de la prochaine création de Tatiana Frolova (Russie) portant sur le regard de la jeunesse russe sur l'Union soviétique.

Médiation culturelle et artistique

C'est à partir de l'ouvrage de Philippe Dujardin, La chose publique ou l'invention de la politique, que Claudia Stavisky a animé, en compagnie d'artistes professionnels depuis septembre 2014, des ateliers de pratiques artistiques et un projet de médiation culturelle avec les habitants de Vaulx en Velin. Point d'orgue de ce vaste projet, les représentations, par la troupe d'amateurs constituée pour l'occasion, de la pièce Senssala, commande d'écriture auprès du dramaturge Simon Grangeat, aux Célestins et au Centre culturel Charlie Chaplin.

Au-delà de cette histoire partagée dans le cadre de la politique de la Ville, laquelle mérite d'être développée, les Célestins poursuivent leur mission de politique des publics telle que le prévoit la nouvelle charte de coopération culturelle (public éloigné du théâtre, jeune public, ...).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

8 537 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 537 k€

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE
DU BUDGET PRINCIPAL

4 885 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

49,6

Les Subsistances

LE CONTEXTE

Le site des Subsistances accueille, dans ses différents bâtiments, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts, l'association les Nouvelles Subsistances, l'association SUPADOPE et le restaurant le Quai des Arts.

Sous l'impulsion de la direction du service bâtiment et travaux, nous poursuivrons en 2017 dans le respect des contraintes économiques la gestion du patrimoine Bâti.

Notre expertise veille au maintien de l'outil mis à disposition des structures accueillies pour permettre à chacun de se consacrer à son art et à ses missions tout en assurant la sécurité de chacun.

LES CHIFFRES CLÉS

- 6 salles de spectacles,
- Capacité d'accueil du site : **6000** personnes,
- Effectif quotidien : **500** personnes,
- Fréquentation annuelle du public : environ **40000** spectateurs.

Ecole Nationale des Beaux-Arts:

- Etudiants accueillis : **350**,
- Personnel : **150**,

Dépenses énergies confondues:

- 2012 : **216365 €**,
- 2013 : **217437 €**,
- 2014 : **243501 €**,
- 2015 : **223280 €**,

LES OBJECTIFS 2017

Les opérations programmées seront poursuivies :

- Achèvement de la mise en conformité des ateliers de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts pendant l'été 2017,
- Poursuite de poursuivrons l'étude pour la mise en conformité des points d'ancrage sur les 15 bâtiments avec la collaboration de la DGTB,
- La direction de la construction doit prendre en charge les études architecturales pour mettre en conformité les ventilations des gaines d'ascenseurs sur 5 appareils répartis sur 5 bâtiments en accord avec l'architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre du développement durable, il est prévu, dans le cadre des opérations de maintenance, la mise en place et l'utilisation de la technologie des LED lors du remplacement des appareils d'éclairage défectueux.

La collaboration avec le service DSP (Direction Sécurité Prévention) sera maintenue en 2017 en accueillant de jeunes condamnés (TIG) et Jobs d'été.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1042 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

806 k€

Opéra de Lyon

LE CONTEXTE

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le 1^{er} janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Une convention multipartenaire (Etat, Région, Métropole, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée le 22 décembre 2015 et couvre les années 2016 à 2018.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon s'engage à soutenir l'activité de l'Opéra à travers notamment le versement d'une subvention d'un montant de 6 705 k€ (dont 170 k€ en investissement) en 2017.

LES CHIFFRES CLÉS

- **6 735 k€** subvention Ville de Lyon (soit **18,1 %** du budget global) hors mise à disposition du personnel,
- **6 043 k€** subvention Etat (soit 16,3 % du budget global)
- **3 103 k€** subvention Région (soit 8,4 % du budget global)
- **3 103 k€** subvention Métropole (soit **8,4 %** du budget global),
- **5 470 k€** recettes propres (soit 14,7 % du budget global)
- **1 080 k€** TTC de loyer versés à la Ville de Lyon (chiffre 2015).

LES OBJECTIFS 2017

Dans le cadre du festival de la saison 2016-2017, la thématique abordée est « La mémoire au prisme du temps ».

Nombre de postes au total : 370

Sur ces 370 postes, la Ville de Lyon met à disposition 244 postes répartis sur les fonctions suivantes :

- 61 postes de musiciens,
 - 31 postes de danseurs,
 - 34 postes de choristes,
 - 94 postes de techniciens,
 - 12 postes administratifs,
 - 12 postes d'encadrement artistique,
- Soit une Masse salariale coût chargé 2015 de 10288754 €.

Fréquentation

En 2015, l'Opéra National de Lyon a comptabilisé 204846 spectateurs, 422 représentations répartis comme suit :

- Grande salle:
 - > 88 472 spectateurs, 93 représentations,
 - > Dont 55 opéras, 57 055 spectateurs,
 - > Dont 27 ballets, 21 581 spectateurs,
 - > Dont 8 concerts et 3 récitals, 9 836 spectateurs.
- Musique de chambre, 944 spectateurs, 9 représentations,
- Scolaires, 6 032 spectateurs, 17 représentations,
- Amphijazz et amphimonde, 21 005 spectateurs, 150 représentations,
- Hors les murs, 15 102 spectateurs, 29 représentations,
- Péristyle, 33 375 spectateurs, 75 représentations,
- Tournées, 39 916 spectateurs, 49 représentations.

Taux de fréquentation :

- Opéras : 94 %,
- Ballets : 86 %,
- Concerts : 92 %.

BUDGET TOTAL
OPÉRA DE LYON

37 M€

SUBVENTION
VILLE DE LYON¹

6 705 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN²

213,5

¹ Dont 170 k€ en investissement
² Mis à disposition par la Ville

—
**PETITE
ENFANCE**
—

Petite enfance

LE CONTEXTE

La mise en œuvre de réponses aux demandes d'accueil, au développement et à l'épanouissement des jeunes enfants, en lien avec sa famille, dans une perspective de bien vivre ensemble sur le territoire Lyonnais, demeure au cœur de l'action municipale. Cela s'inscrit notamment dans la synergie installée avec nos partenaires locaux.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), qui impulse la politique nationale en matière de Petite Enfance, entre dans sa dernière année. 2017 sera donc l'occasion d'échanger avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour faire valoir les enjeux de la Petite Enfance sur le territoire et anticiper les évolutions des financements dans la perspective de la COG 2018-2021, vraisemblablement plus contraintes.

LES CHIFFRES CLÉS

Accueil des enfants :

- **4846** place,
- **18** Relais d'Assistants Maternelles (RAM) dont **1** municipal,
- **7** Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- **3** ludothèques,
- **5** autres établissements (garde à domicile, soutien à la parentalité, ...),
- **1** réseau ressource handicap,

Dont la gestion par les centres sociaux et maisons de l'enfance :

- **16** établissements d'accueil collectif d'enfants (**384** places),
- **5** LAEP,
- **1** ludothèque.

LES OBJECTIFS 2017

La thématique portée cette année par la Direction de l'Enfance met à l'honneur la Santé, dans toutes ses dimensions : l'alimentation, la prévention, le bien être... Plusieurs actions partenariales seront développées en lien avec les acteurs locaux.

La volonté de participer à une recherche d'ampleur nationale reflète la politique ambitieuse de la Ville de Lyon en direction de l'Enfant. La lutte en faveur de l'égalité des chances se concrétisera à travers le projet « Parler bambin » en partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) qui accompagne les équipes dans leurs missions éducatives auprès des enfants, dans une logique de co-éducation.

La Ville de Lyon valorise et développe ses actions dans la prise en charge du jeune enfant en s'appuyant sur le rapport : « Développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation des professionnels » remis à la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Elle l'enrichit des réflexions du Conseil Consultatif impulsé par la ville, afin de structurer des propositions pour l'évolution des formations des professionnels au niveau national en lien avec les écoles de formation et les partenaires institutionnels du territoire.

Ce service au public est financé à plus de 50 % par la CAF et les familles :

- Les recettes à hauteur de 27 M€ sont réparties entre les participations des familles pour près de 20 % et les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales pour plus de 80 %. Elles sont le reflet des efforts importants de gestion et de l'évolution positive des prestations CAF. S'ajoute à cela l'extension du périmètre du Contrat Enfance et Jeunesse par la création de places et de nouvelles missions qualitatives,
- Les dépenses chiffrées à 18 M€ dans ce budget Enfance concernent à 99 % les subventions aux associations partenaires. Pour avoir une vue d'ensemble, elles sont à compléter par la masse salariale (32 M€), le fonctionnement des 50 établissements d'accueil collectif municipaux pris en charge par les 9 arrondissements (2 M€).

Dans le détail ces dépenses et recettes se répartissent autour de 2 axes :

Gestion de l'activité et des services de petite enfance

17 809 k€ en dépenses et 26 519 k€ en recettes

Les subventions (17 737 k€) permettent aux associations d'œuvrer tant pour l'accueil des enfants en collectif et familial que pour les lieux de regroupement (relais d'assistants maternels et lieux d'accueil enfants-parents). Par ailleurs, 2017 verra l'ouverture d'un établissement de 48 places dans le quartier du PUP Berliet (8^e arrondissement).

Les crédits directs (72 k€) sont alloués principalement pour l'achat de vêtements de travail, l'accueil des enfants en août, le fonctionnement centralisé du service d'accueil familial municipal.

Les recettes d'activité de la gestion municipale (16 879 k€) sont liées à la présence des enfants ; elles se répartissent pour 30 % en participations familiales et 70 % pour la Prestation de Service Unique versée par la CAF et la Mutualité Sociale Agricole. La Prestation de Service Enfance et Jeunesse (9 515 k€) concerne les projets retenus par la CAF dans le Contrat Enfance et Jeunesse au titre de 2016.

Actions transversales de développement

133 k€ en dépenses et 223 k€ en recettes

Les subventions (56 k€) sont versées aux associations intervenant dans les domaines du jeu et du handicap.

Les crédits directs (77 k€) sont alloués pour l'éveil culturel, l'accompagnement professionnel du personnel, la communication, les instances de concertation, le référentiel éducatif, les échanges entre collectivités.

La Prestation de Service Enfance et Jeunesse (223 k€) concerne les projets retenus par la CAF dans le Contrat Enfance et Jeunesse au titre de 2016, pour la coordination et les ludothèques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

17 962 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

26 742 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

810,8

ÉDUCATION

Éducation

LE CONTEXTE

La Ville de Lyon connaît une augmentation des effectifs scolaires depuis plusieurs années. Pour faire face à cette évolution, la construction de nouveaux groupes scolaires est prévue dans le cadre du mandat 2014/2020.

Pour répondre aux besoins immédiats, d'ici leur livraison, des écoles préfiguratrices des futurs groupes scolaires seront installées en bâtiments modulaires :

- En 2016-2017, Groupe Scolaire Provisoire Les Girondins (Lyon 7^e),
- En septembre 2017, le Groupe Scolaire Provisoire Joannès Masset (Lyon 9^e).

LES CHIFFRES CLÉS

Effectifs scolaires :

Rentrée de septembre 2016 : **37 543** élèves dans les écoles publiques, dont **15 569** en maternelle et **21 974** en élémentaire.

Restauration scolaire :

- Prix du repas payé au prestataire : **2,77 €** TTC en 2016/2017,
- Nombre de repas prévisionnel 2017 : **3,6 millions** (commandés), hors Cité Scolaire Internationale (environ **75 000**).

Accueils de loisirs :

21 369 enfants inscrits aux Vendredis aprem' en 2016/2017 soit **56,97 %** des enfants scolarisés à la rentrée.

LES OBJECTIFS 2017

La réforme des rythmes scolaires prévoyait initialement que le modèle lyonnais, considéré comme expérimental avec la concentration de 3h d'activités périscolaires le vendredi après-midi, soit évalué au bout de trois ans soit en 2017. Un décret du 1^{er} août 2016 est venu abroger le caractère expérimental de cette organisation et fixer les conditions de sa pérennisation. La Ville de Lyon, au travers de son PEDT, s'est engagée dans une évaluation partenariale de son application de la réforme, qui produira ses conclusions en 2017 et permettra d'orienter les évolutions souhaitées dans le cadre d'une recherche d'amélioration continue.

Environnement scolaire

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques (entretien, maintenance des équipements et les moyens éducatifs mis à la disposition des écoles tels que transports, fournitures, livres, subventions...) et les dotations réglementaires aux écoles privées.

L'enveloppe est maintenue aux montants nominaux des forfaits par élève de 2016, augmentée des effectifs.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et d'hygiène dans les écoles, une proposition d'évolution des techniques d'entretien des sols des écoles va être déployée à compter de 2017 sur une durée de 4 ans.

Prévention Santé Enfant

Il s'agit du financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. analyse de la pratique professionnelle).

Projet éducatif

- Temps scolaire : classes de découverte, animation des bibliothèques centres de documentation situées dans les écoles, projets d'école, éveil aux disciplines artistiques... La programmation 2017 inclut des orientations soutenant davantage des projets multi-établissements (écoles, collèges, accueils de loisirs), en phase avec les objectifs du PEDT.

- Temps périscolaire : garderies, études surveillées,

aide aux devoirs et ateliers, centres de loisirs des vendredis après-midis et soirs, Mercredis de Lyon. Pour ce dernier dispositif, les moyens en 2017 sont adaptés à un effectif de 1 500 enfants.

- Point sur les Rythmes scolaires : pour les accueils de loisirs municipaux, l'encadrement des activités périscolaires nécessite environ 600 animateurs sous contrat, cumulant des interventions sur différents temps (ce qui représente une professionnalisation et une déprécarisation du statut de nombreux intervenants) et 300 vacataires quotidiens en moyenne.

Des activités municipales gratuites sont mises en places en partenariat avec différentes directions de la Ville : Archéologie, Affaires Culturelles, Espaces Verts, Sports.

Du côté des recettes, les contributions seraient de l'ordre de 8 M€ au budget municipal, et un enjeu fort constitue la mobilisation des concours financiers de partenaires : l'Etat à travers le fonds d'amorçage mais aussi et surtout la CAF à travers différentes prestations (estimation : 5 M€).

Restauration scolaire

Ce programme correspond à l'achat et distribution des repas, aux dépenses liées à la cuisine centrale, et à l'animation de la pause méridienne pour la part des animateurs rémunérés en vacations dans le cadre des accueils de loisirs municipaux.

Le déploiement des self-services se poursuit, ce qui contribue à l'amélioration des capacités d'accueil. La planification de ces opérations conduit à budgéter les moyens nécessaires pour l'achat d'environ 26 111 repas servis/jour. Ce qui correspond à une hypothèse de hausse de fréquentation moyenne journalière de l'ordre d'environ 2%. Différents travaux sont menés par la Direction de l'Éducation pour limiter le trop-commandé et réduire le gaspillage alimentaire avec les surcoûts qu'il génère.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

28 251 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

22 206 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

1 660,6

SPORTS

Sports

LE CONTEXTE

La Direction des Sports poursuivra en 2017 son engagement dans la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la relation à l'utilisateur et de promotion de la pratique sportive.

L'année 2017 verra l'ouverture de nouveaux équipements, notamment : l'extension du gymnase Viviani (8^e) avec l'accueil du Pôle France de gymnastique et de la Convention Gymnique, l'aménagement d'une aire de skate roller au Stade Roger Duplat (1^{er}), le réaménagement du Terrain Marc Bloch (7^e) et l'aménagement d'une piste d'athlétisme la Plaine des Jeux de Gerland (7^e).

La nouvelle politique tarifaire mise en place en 2015 de valorisation financière des mises à disposition dans le cadre de manifestations sportives se poursuivra en 2017.

LES CHIFFRES CLÉS

Fréquentations 2015 :

- **3 500 000** entrées enregistrées dans les équipements,
- Piscines : **885 000** entrées dont **220 000** en piscines d'été,
- Patinoires : **235 000**,
- Gymnases et Stades : environ **2 400 000** (usagers clubs et scolaires), dont **200 000** spectateurs dans les grands équipements, le Palais des Sports, la Halle Diagona et le Gymnase Mado Bonnet.

Accueil / Animations :

- **40 000** journées d'accueil « Divertisport », **1 600** familles accueillies.

LES OBJECTIFS 2017

L'exploitation des équipements sportifs

200 équipements sportifs sont mis à disposition des scolaires, des clubs, et du public, au moyen de 175 000 créneaux horaires, en journée pour 110 établissements scolaires, en soirée et les week-ends pour plus de 400 clubs et sections sportives.

Afin de répondre aux fréquentations croissantes du Centre Nautique Tony Bertrand, ouvert toute l'année depuis 2015, cet équipement ouvrira également 7 jours sur 7, comme initié à l'automne 2016, ce qui se traduira par une hausse des recettes estimées à 100 k€ pour la période hiver. Depuis juillet 2014, date de sa réouverture, 445 000 entrées ont été comptabilisées.

Un restaurant ouvrira au sein du Centre Nautique au printemps 2017 et sera confié à un exploitant par convention, suite à consultation. Ce restaurant sera également ouvert toute l'année. La redevance annuelle est estimée à 75 k€.

Patinoire Charlemagne : des travaux de rénovation de la dalle, des rambardes et de remplacement des groupes froids, seront menés durant l'été 2017. Ces travaux sont obligatoires, notamment pour le remplacement de groupes froids, du fait de la vétusté des installations et des faibles performances énergétiques de l'équipement.

La mise à disposition du Stade de Gerland, suite au départ de l'OL au 1er janvier 2016, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif au profit de la SASP LOU Rugby, entraînera une nouvelle baisse des dépenses directes de la direction des Sports (- 121 k€).

Les relations avec les clubs

200 clubs sportifs perçoivent un soutien financier de la Ville par le versement de subventions :

- Aux associations sportives amateur, dont le handisport, et les Lions du Sport,
- Aux associations sportives d'élite : clubs de haut niveau conventionnés et sportifs de haut niveau individuels (préparation des JO),

- Suite à la montée en niveau National, le club Lyon Duchère AS bénéficiera d'une hausse de sa subvention de fonctionnement de 137 k€,
- Aux SASP (clubs professionnels) : LOU Rugby, Lyon Hockey Club les lions, Lyon Basket Féminin, l'ASUL Volley Ball,
- Aux manifestations sportives de proximité.

L'animation autour du sport

Dans le cadre du Projet Educatif DT : les interventions des Educateurs Sportifs dans les écoles primaires concerneront 10 000 enfants en piscines, et 10 200 enfants en activité sportive « terrestre ». Pour l'Action vélo, 4 000 enfants bénéficieront d'un cycle d'enseignement de neuf séances, soit l'équivalent d'une classe d'âge sensibilisée à la sécurité routière et aux déplacements en mode doux. Un parc de 650 vélos permettra d'organiser cette action. Activités périscolaires (vendredi après-midi) : 12 500 enfants accueillis au sein de 46 équipements ; des activités seront proposées et coordonnées par les éducateurs sportifs. Au sein des Mercredis de Lyon, les animations sportives seront pilotées par la direction des Sports : choix des activités, cycles d'animations, réservations d'équipements.

Les accueils Divertisport se poursuivront avec une capacité d'accueil maintenue à 8 300 semaines d'accueil par an proposées aux familles. Une hausse des tarifs de 10 % devrait entraîner une augmentation des recettes de 20 k€. Les tarifs tiennent compte du Quotient Familial et s'échelonnent de 9,30 € à 67,20 € par semaine (hors repas).

L'action événementielle « Re-Lyon-nous », raid familial associant activités sportives et culturelles, permettant de découvrir la cité à la recherche d'une énigme, sera reconduite et ouverte à un plus grand nombre de participants en juin 2017.

A titre expérimental, afin de répondre à un objectif de santé publique visant à favoriser l'activité physique, la direction des Sports proposera des parcours sportifs interactifs de santé « revisités ».

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 245 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 683 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

439,0

Évènements et animations

LE CONTEXTE

Le programme Évènements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville. L'ensemble des évènements soutenus ont ainsi vocation à être accessible à tout niveau et tout public.

LES CHIFFRES CLÉS

Nombre de participants :

- Fan Zone/Euro 2016 : plus de **400 000**,
- Run in Lyon : **33 000**,
- Saintélyon : **15 000** inscriptions clôturées fin octobre,
- Lyon Urban Trail : **8 858**,
- Lyon Free VTT : **7 500**,
- Lyon urban trail by night : **7 000**,
- Tournois boulistes de Pentecôte : **6 000**,
- Lyon Kayak : **2 200**,
- Re Lyon Nous (2^e édition) : **2 300**,
- Nordic Walk in Lyon : **1 300** inscrits,
- Lugdunum Roller Contest : **1 000**,
- Soirée des Lions du sport : environ **1 000** personnes invitées, **3** sportifs récompensés, **20** sportifs mis à l'honneur,
- Electro bike festival (ex Avalanche Cup) : **40** compétiteurs en VTT à assistance électrique, **150** personnes ayant participé aux randonnées accompagnées, une centaine de vélos pour les initiations, **400** visiteurs sur le village,
- Ultra Boucle de la Sarra : **365**,
- BMX street station : **250**.

LES OBJECTIFS 2017

Les évènements sportifs soutenus en 2017 se répartiront de la manière suivante :

Les subventions récurrentes et nouvelles réparties suivant différentes thématiques :

- Course à pied hors stade : Saintélyon, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, Lyon urban trail by night, Ultra Boucle de la Sarra,
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free Bike, BMX Street Station, Com in Lyon,
- Sport boules : Tournoi de Pentecôte, Trophée des Clos Boulistes, Trophée Béraudier,
- Mise en valeur des fleuves : Lyon Kayak, Eu'rhône (descente du Rhône en sanitaires), Baby ski nautique, traversée de Lyon à la nage avec palmes,
- Cyclisme : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or, festival « Roulez jeunesse »,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : TIGALY (Tournoi International Gay de Lyon, compétition multisports), tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon.

L'organisation d'évènements sportifs ou liés au sport (Ville de Lyon) :

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport,
- 3^e édition de Re Lyon Nous, 5 000 participants attendus.

La participation aux frais techniques de certaines manifestations

Le soutien à d'autres évènements sportifs :

- Electro Bike Festival (ex Avalanche Cup).

Les manifestations nouvelles :

- Championnats du monde de Bridge.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 436 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 490 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

11,0

—
SOLIDARITÉS
—

Action sociale

LE CONTEXTE

Les montants des subventions missions « Personnes âgées », « Solidarités », et « Soutien au CCAS », ont été réduites de 50 k€ par rapport à l'année 2016 (baisse enregistrée sur l'enveloppe subvention Solidarités opération FIAS).

LES CHIFFRES CLÉS

- Solidarités : **1 450 k€**,
- Personnes âgées : **568 k€**,
- Soutien au CCAS : **12 290 k€**.

LES OBJECTIFS 2017

Solidarités

Le programme Solidarités regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité, dans le cadre de la « Veille sociale », renforcée durant la période hivernale. Ces actions de soutien aux personnes en situation de fragilité, notamment au plan économique, répondent toute l'année aux besoins en matière d'accueil de jour, d'aide alimentaire et d'hébergement.

Aide alimentaire

Il s'agit de la contribution de la Ville de Lyon, par l'attribution de subventions, aux actions des associations intervenant dans ce domaine. Elle s'élève, en 2017 à 171 k€.

Veille Sociale

- Veille sociale renforcée (190 000 €) : il s'agit de la contribution au financement de structures mises en place ou renforcées durant l'hiver,
- Opération Été (20 000 €) : ces crédits correspondent au financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire,
- F.I.A.S. (Fonds d'intervention pour l'action sociale) : 646 015 € (baisse de 50 k€ par rapport à 2016) dédiés au financement d'un ensemble d'organismes dont l'objet social est d'œuvrer auprès de personnes présentes sur le territoire lyonnais, en grande difficulté.

Accueil de Jour

372 110 € sont consacrés au soutien aux structures dont l'activité principale est l'accueil en journée et l'orientation de personnes sans résidence stable, et la fourniture de services : collations, douches, vestiaire, lavage du linge, etc.

Personnes âgées

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des services et prestations aux personnes âgées.

Maintien à domicile

- Aides ménagères (291 500 €) : participation de la Ville de Lyon au coût des heures prestataires d'aide à domicile dispensées auprès des Séniors lyonnais.

- Foyers-Restaurants (175 000 €) : soutien aux associations gérant des foyers-restaurants des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville de Lyon.

Lien social

- Développement Réseaux (43 000 €) : aides au « développement des initiatives locales » destinées aux réseaux gérontologiques.
- Opération Été (7 000 €) : subventions aux associations mettant en œuvre des actions répondant aux besoins de la période estivale, en faveur des personnes âgées lyonnaises.
- Subventions aux associations pour Personnes âgées (50 000 €) : cette enveloppe permet de soutenir les associations qui mettent en œuvre des actions concernant les séniors lyonnais dans divers domaines autres que ceux énumérés précédemment.

Soutien de la Ville de Lyon au CCAS

Ce programme traite les subventions individualisées de fonctionnement destinées au soutien du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon.

Fonds d'Aide aux Jeunes

Cette opération représente 37 500 € et permet le financement du partenariat établi par une convention entre : Ville de Lyon, CCAS et Métropole de Lyon. Des aides sont versées aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion dans la vie active.

Taxe sur les spectacles

La compensation au non versement de la taxe sur les spectacles s'élève au BP 2017 à 332 356 €. La Ville de Lyon verse au CCAS cette subvention pour compenser le non versement de la taxe sur les spectacles au CCAS.

Equilibre du CCAS

Le soutien de la Ville de Lyon est reconduit à hauteur de 11 920 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

14 308 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Développement territorial

LE CONTEXTE

Le contexte se caractérise par :

- La poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon,
- La signature du protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain, pour poursuivre le projet Duchère (Château/Sauvegarde), et lancer ceux de Mermoz-Sud et Langlet Santy dans le 8^e arrondissement,
- La poursuite des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette offre de loisirs éducatifs.

LES CHIFFRES CLÉS

- **16** centres sociaux, **12** MJC, **9** maisons de l'enfance et **3** structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression et Centre Pierre Valdo),
- **400** associations subventionnées, **800** actions bénéficiant à plus de **8000** personnes,
- **6** ateliers santé-Ville mis en place, **19** groupes ou commissions de travail, une vingtaine d'associations et structures partenaires, **148 000** personnes bénéficiaires,
- **250** jeunes qui participent aux « chantiers jeunes ».

LES OBJECTIFS 2017

Politique de la ville

- Mettre en œuvre le nouveau contrat de ville 2015/2020,
- Finaliser les nouveaux projets de territoire et les démarches participatives,
- Réaliser un bilan/évaluation d'étape du contrat local de santé 2015/2019,
- Renforcer les actions articulant développement économique et emploi.

Egalité et droits des citoyens

- Renforcer l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes hommes dans le cadre de la charte européenne signée par la Ville de Lyon.

Jeunesse

Elaborer et mettre en œuvre le projet proposé dans le cadre de la programmation ITI FEDER.

Vie associative

- Procéder à un bilan d'étape des conventions-cadres 2015/2020 signées avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, dans le contexte de fortes contraintes sur les finances publiques et de désengagement de certaines collectivités publiques,
- Accompagner la Maison Pour Tous-Salle des Rancy pendant la durée des travaux d'agrandissement et de restructuration partielle des locaux,
- Accompagner les maisons de l'enfance dont les subventions de fonctionnement général vont être calculées pour tenir compte des réserves financières importantes que certaines d'entre elles ont réalisées ces dernières années, et plus globalement accompagner ces associations pour les rapprocher progressivement de la fédération des centres sociaux et de la fédération des MJC afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,
- Renouveler les forums de la vie associative dans les arrondissements.

Santé/prévention

- Procéder à un bilan/évaluation intermédiaire du contrat local de santé 2015/2019 avec l'agence régionale de santé,
- Etendre la démarche des ateliers santé-ville aux nouveaux quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2020.

Handicap

Ce programme regroupe les crédits permettant d'apporter un soutien aux actions des associations (une cinquantaine de partenaires) ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

Projet éducatif

Consolider la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs dans le cadre du PEDT, avec notamment le financement de 3h supplémentaires de préparation et de concertation lors de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Prévention/sécurité

- Mettre en œuvre la STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux,
- Conforter les actions de médiation sociale mises en œuvre par l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcer la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagner la mise en place des zones de sécurité prioritaires (ZSP) à la Duchère et dans le 8^e arrondissement.

Enfin, la Direction poursuivra son soutien aux associations de jardins collectifs d'habitants et aux associations d'anciens combattants

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

20 934 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

979 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

58,7

* Chiffre pour l'ensemble de la direction du développement territorial

—
**ESPACES
PUBLICS**
—

Cimetières

LE CONTEXTE

Le budget primitif 2017 a été préparé dans une démarche de maintien des dépenses de fonctionnement, à un niveau quasi équivalent à 2016.

L'année 2017 verra le lancement de plusieurs projets d'investissement :

- Refonte de la signalétique des cimetières (indicateurs d'allées, carrés...)
- 2^e phase de la réfection des allées des cimetières
- Création d'un jardin cinéraire au cimetière de la Guillotière Nouveau
- Début du chantier de construction d'un ossuaire au cimetière de Loyasse.

L'année 2017 sera également marqué par la mise en service du « pôle décès », qui aura en charge les formalités liées au décès, en lieu et place des Mairies d'arrondissement, ainsi que la délivrance des autorisations funéraires.

L'ensemble de l'activité funéraire des PFI est confiée, par voie de délégation de service public, au nouveau « Pôle Funéraire Public ».

LES CHIFFRES CLÉS

- **78,5%** environ des recettes prévisionnelles de fonctionnement sont des ventes de concessions,
- Les dépenses relatives à la gestion des concessions représentent **77%** du budget de la Direction, contre **17,6%** pour la gestion et l'entretien des sites.

LES OBJECTIFS 2017

Le budget de la direction des cimetières est composé de 3 programmes :

Concessions, réglementation

Ce programme regroupe les crédits alloués à la gestion des concessions funéraires ainsi que ceux liés à la réglementation funéraire, tant en dépenses qu'en recettes.

- Les crédits prévisionnels de fonctionnement sont en légères hausses de 3,5% et s'élèvent en dépenses à 1 000,8 k€, soit environ 77% du budget de la Direction,
- Pour la part consacrée à la gestion des concessions, la contribution versée au syndicat intercommunal P.F.I.A.L. progresse très légèrement et le reversement au C.C.A.S. (d'une partie des ventes de concessions) de 40 k€ environ, correspondant à une hausse prévisionnelle des recettes de concessions, dans le cadre du plan « marges de manœuvre »,
- En ce qui concerne la part consacrée à la réglementation funéraire, les dépenses prévisionnelles sont quasi-stables,
- Les recettes de fonctionnement du programme progressent de 7%, soit une hausse de 150 k€, du fait principalement des ventes de concession et des taxes funéraires pour lesquelles il est prévu une revalorisation en 2017.

Gestion des sites/cimetières

Il regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement des cimetières lyonnais, en matière de gestion des déchets, d'entretien, de gardiennage et d'aménagement des sites.

- Les dépenses totales de ce programme représentent 229 k€, dont environ 107 k€ sont consacrées à l'entretien des espaces paysagers.
- Le budget alloué au traitement des déchets s'élève à 55 k€.

- La part consacrée à l'entretien des cimetières progresse légèrement afin de prendre en compte le désengagement de la Direction des Espaces Verts dans l'entretien de la « réserve foncière » du cimetière de Loyasse.

- Le budget affecté à l'aménagement des sites et au gardiennage des cimetières est maintenu à un montant prévisionnel de 67 k€.

- Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 34 k€, sont principalement constituées de redevances d'occupation du domaine public à l'encontre de marbriers utilisant, pour leurs activités à proximité des cimetières, des locaux appartenant à la Ville de Lyon.

Ressources/support

Il regroupe les moyens généraux affectés à la Direction.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 47,7 k€, en progression d'environ 9,4% par rapport à l'exercice 2016. En effet, dans le cadre de la création du « pôle décès » (nouveau service de la Direction des Cimetières à compter du 01/01/17), qui va engendrer pratiquement un doublement de la superficie à entretenir quotidiennement, la part consacrée au nettoyage des locaux de la Direction s'élèvera à 17 k€.

Les dépenses consacrés à la logistique mise en place à l'occasion de la Toussaint (location de matériel, véhicules électriques, camion compacteur...) restent stable, pour un montant total de 17 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1299 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2355 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

64,9

Déplacements urbains

LE CONTEXTE

Le stationnement constitue un levier essentiel au service des politiques de mobilité et d'aménagement urbain, en permettant notamment de renforcer le dynamisme et l'attractivité de la Ville de Lyon.

Compte tenu des nombreux changements en termes de mobilité, d'usages du stationnement sur voirie et enfin des évolutions législatives et réglementaires, notamment dans le cadre du projet de décentralisation du stationnement payant sur voirie prévu au 1^{er} janvier 2018, il s'avère nécessaire de faire évoluer la politique de stationnement de la Ville de Lyon.

C'est dans ce contexte évolutif que le budget primitif 2017 de la Direction des Déplacements Urbains s'inscrit, en prévoyant la mise en place du dispositif de paiement dématérialisé du stationnement par les professionnels mobiles, ainsi que la simplification de l'actuel zonage tarifaire du stationnement sur voirie.

LES CHIFFRES CLÉS

- **500 km** de voirie ouverte à la circulation,
- **1 517** horodateurs en service pour **33 976** places payantes,
- **1 000** mâts de jalonnement,
- **155 km** de pistes cyclables,
- **1 000** arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

LES OBJECTIFS 2017

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations (Lyon Métro, Ville à vélo, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly) pour un montant de 13 k€ ainsi que des cotisations sur des thématiques liées aux déplacements et à la sécurité routière dans l'agglomération. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention, la Ville participe financièrement aux frais d'exploitation de navettes locales en cas de déficit d'exploitation, afin de permettre au SYTRAL d'assurer le développement de liaisons locales dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques (Pentes de la Croix-Rousse et quartier Saint-Rambert). En 2017, cette subvention est estimée à 56 k€.

Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au stationnement sur voirie, une compétence de la Ville, dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du programme s'élève à 1 709 k€.

Malgré l'intégration au BP 2017 des dépenses contraintes identifiées, des évolutions de périmètre liées aux extensions prévues, les dépenses de fonctionnement du programme sont en diminution (-36 k€) par rapport au BP 2016.

Cette évolution s'explique notamment par une gestion optimisée de l'ensemble du parc d'horodateurs de la Ville de Lyon, dans le cadre du marché d'assistance à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et du marché de gestion centralisée des horodateurs.

Compte tenu par ailleurs de l'évolution et des enjeux de la politique de stationnement payant à partir de 2017, un budget d'études sera alloué en 2017 à la Direction des Déplacements Urbains, à hauteur de 30 k€.

Les recettes cumulées relatives à l'exploitation du stationnement payant en 2016 (septembre inclus) s'élèvent à 12 137 k€ (+6% par rapport au mois de septembre 2015).

Les recettes 2017 sont estimées à 17 142 k€ sur la base des évolutions identifiées et arbitrées (dispositif professionnels mobiles, fusion des zones chrono et presto, extensions du stationnement payant).

Prestation de prise des arrêtés de circulation pour le compte de la Métropole

La Direction assure l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation, conformément à la convention établie entre les deux collectivités, depuis le transfert du pouvoir de police de circulation au Président de la Métropole. Le nombre d'arrêtés de circulation produit pour l'année 2016 est estimé à 250, soit un reversement de la Métropole à la Ville de Lyon en 2017 de 3 k€ (coût unitaire par arrêté fixé à 12 €).

Jalonnement urbain

Ce programme concerne l'entretien, la réparation et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain, local et hôtelier. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41 k€ (-1 k€), dans le cadre du nouveau marché de nettoyage du mobilier urbain.

La participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation, dans le cadre d'une convention conclue avec la Ville, est estimée à 45 k€ (+1 k€), en raison du nombre de mentions implantées arrêté par le comité technique et de l'évolution du coût de la redevance pour chaque mention.

Plan de déplacement d'administration

Dans le cadre du Plan de Déplacement d'Entreprise (dont la partie « transports en commun » est gérée par la DGRH), ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service: abonnements, tickets et cartes dans les parcs de stationnement (marchés LPA et PARC OPERA). Ces dépenses représentent 290 k€, soit une diminution de 10 k€ par rapport au BP 2016, dans un souci de gestion rationalisée des titres de stationnement, effort qui se poursuit depuis 2013.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 122 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

17 190 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16,0

Cadre de Vie

LE CONTEXTE

Les faits marquants 2016 qui auront un impact sur le budget 2017 pour la direction Cadre de Vie sont les suivants :

- Contrats Façades Nettes : stagnation globale du nombre de contrats et des recettes afférentes,
- Ouverture / fermeture parcs : réduction des amplitudes d'ouvertures / fermeture des parcs et jardins,
- Collecte des déchets : arrêt de la collecte des encombrants de la Duchère à compter du 01/01/2016 et des déchèteries mobiles au 01/07/2016.

LES CHIFFRES CLÉS

En 2016 :

- **4367** Contrats Façades nettes,
- **980** k€ de recettes Contrats Façades Nettes,
- **16032** demandes d'intervention de détagage pour une surface traitée de **202000** m²,
- **400** tonnes d'encombrants collectés dans **240** bennes mobiles,
- **244** tonnes de papiers / cartons collectés dans **180** bâtiments municipaux,
- **1150000** usagers dans les **4** toilettes publiques surveillées (Saint Jean, République, Bellecour, Gerland),
- **1200000** usagers dans les toilettes publiques en location / maintenance (JC DECAUX).

LES OBJECTIFS 2017

Les objectifs des différents programmes composant le budget de la direction Cadre de Vie sont les suivants :

Sanitaires publics

- Rationalisation et modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir le parc lyonnais à environ 170 édicules,
- Amélioration de l'offre sanitaire du parc de la Tête d'or (réfection de plusieurs blocs sanitaires, création d'un sanitaire surveillé).

Contrats Façades Nettes

- Relance du développement des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune.
- Consolidation des opérations de détagage au sein des territoires ciblés en lien avec les Mairies d'arrondissement (exemple : opérations bas des pentes, Croix Paquet, opérations du 5ème arrondissement).

Ouverture / fermeture parcs

- Rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins (en insertion ou par gardiennage) pour revenir au niveau de dépense du mandat précédent.

Aires canines

- Travail collaboratif avec Grand Lyon Métropole pour supprimer les aires canines peu ou pas utilisées, uniformiser la signalétique de ces espaces et la rendre plus lisible pour les usagers.
- Création d'un nouveau règlement d'usage des aires canines.

Nettoyage d'espaces ville de Lyon

Reprise en régie du nettoyage de certains espaces ville de Lyon (une quinzaine en 2017) par la direction Cadre de Vie à la suite du transfert des nettoyages de cours / traboules à la Métropole en 2016.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2981 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

982 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

22,6

Eclairage public

LE CONTEXTE

Depuis quelques années, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) propose régulièrement des augmentations du tarif réglementé de l'électricité pour couvrir les coûts de production et de commercialisation d'EDF en forte progression.

Cette année, le tarif bleu éclairage public a augmenté de 7 % au 1^{er} août 2016.

Au niveau européen, la France dispose encore d'un prix de l'électricité attractif.

Face à cette situation contrainte, la maîtrise des dépenses d'énergie représente un enjeu primordial.

LES CHIFFRES CLÉS

- **75 549** lampes gérées dont **53 192** en éclairage fonctionnel,
- **19 054** en mise en valeur et **2 316** en éclairage de stades,
- **31 123 472** kWh consommé (chiffre 2015 reconstitué sur 12 mois),
- **431** branchements pour festivités (2015).

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **113 €**,
- Dont consommations électricité : **73 €**,
- Coût de revient par habitant : **12 €**.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **44 €**,
- Dont consommations électricité : **21 €**,
- Coût de revient par habitant : **2 €**.

LES OBJECTIFS 2017

Énergie (4 515 k€)

Dans un contexte d'augmentation régulière du prix du kWh, la seule marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est de mener une politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie, sachant que dans le même temps de nouveaux équipements liés à l'aménagement d'espaces publics sont mis en service.

Cela passe notamment par l'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation d'installations anciennes et par le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...), qui visent à adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit.

Eclairage public (2 510 k€)

Ce programme regroupe à la fois les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage fonctionnel et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur.

Ils sont essentiellement destinés à assurer l'approvisionnement en lampes et fournitures, à réaliser l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage (matériel et réseau), à assurer les contrôles périodiques (contrôle mécanique des mâts et vérification électrique des armoires de commande et des câbles).

Eclairage des terrains de sport (33 k€)

L'objectif est de contenir les frais d'entretien et de maintenance tout en améliorant la qualité de service et le taux de disponibilité de ces équipements. Ce budget 2017 ne comprend plus l'entretien de l'éclairage du stade de Gerland.

Electrification des marchés alimentaires (12 k€)

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 39 sites et 1 257 prises. Les crédits affectés à ce programme permettent de réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leur utilisation (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

Festivités (173 k€)

L'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique augmente et consomme des ressources dédiées à la maintenance du réseau. Pour contenir le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place avec valorisation des coûts. Par ailleurs, la mise en place d'équipements sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention.

L'implication de la Direction de l'Eclairage Public est toujours très forte et en particulier pour la Fête des Lumières (8 décembre).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 432 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

106 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

88,4

Espaces verts

LE CONTEXTE

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts (DEV) s'est impliquée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001.

De plus, la Direction développe des économies de gestion permanentes avec un entretien plus naturaliste, mais aussi la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie. En 2017, 0,8 hectares d'espaces verts (flot Mazagran, espaces verts de la cuisine centrale de Rillieux, Jardin secret de Saint-Rambert, nouvelle portion Rives de Saône) seront repris en gestion directe, et la DEV portera désormais la convention propreté Duchère.

LES CHIFFRES CLÉS

- **434** hectares de surfaces en gestion,
- **55 000** arbres,
- **Un Jardin Botanique** : **14 000** espèces différentes collectionnées,
- **Un Jardin Zoologique** : **67** espèces et plus de **400** animaux,
- **Parc de la Tête d'Or** : plus de **3 000 000** de visiteurs par an,
- **Visites et animations pédagogiques** : plus de **40 000** participants.

LES OBJECTIFS 2017

En matière de gestion du patrimoine paysager

En hausse par rapport au BP 2016 (+ 10,29 %, soit + 316 k€ dont + 220 k€ liés à un transfert de budget), ce programme concentre la majeure partie des dépenses de la DEV dont :

L'entretien horticole et la propreté des espaces verts

L'entretien horticole connaît une hausse de 69,4 k€ liée aux nouveaux espaces (+ 0,8 ha) repris en gestion courant 2017 et à la prise en charge en année pleine des 3 ha au cours de l'année précédente. A l'inverse, les dépenses de propreté enregistrent une baisse de 10 k€ suite à l'arrêt du nettoyage par la DEV de l'esplanade située devant le parc Blandan (fin de la convention).

Les dispositifs de propreté en lien avec la Métropole

Dans le cadre de ces dispositifs, la Métropole prend en charge la totalité de la propreté sur les secteurs Confluence, Berges du Rhône, Rives de Saône, Garibaldi et Mermoz Sud. La négociation portant sur une convention unique regroupant les secteurs Sud et Nord de Mermoz permet d'acter en 2017 une augmentation du périmètre d'intervention de + 5,5 ha pour un impact financier limité (+7k€). L'augmentation mécanique des autres conventions se chiffre à + 5k€.

La convention propreté Duchère, portée jusqu'alors par la Direction du Développement Territorial (DDT), est transférée à la DEV. Les négociations menées avec la Métropole conduisent à une baisse des coûts. Le montant pour 2017 s'élève à 220 k€, contre 330 k€ inscrits au budget 2016 de la DDT.

La gestion sécuritaire du patrimoine arboré

On dénombre 55 000 arbres sur l'ensemble du territoire lyonnais. Ce patrimoine nécessite une veille sécuritaire accrue, liée au vieillissement du patrimoine et à la hausse des aléas climatiques, et se traduit par l'inscription de 20 k€ de crédits supplémentaires.

L'entretien des fontaines

Les coûts accrus de maintenance et de réparation des 74 fontaines en fonctionnement et des 260

bornes fontaines nécessitent une inscription complémentaire de + 5 k€ par rapport à 2016.

En matière de gestion logistique

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts. Les équipements de protection individuelle des agents de la DEV sont désormais directement inscrits au budget de la Direction (+ 50 k€).

L'utilisation de végétaux à durée de vie plus longue (vivaces) et nécessitant un entretien moins fréquent, se traduit par des économies de gestion et une baisse de près de 11 % (soit - 45 k€) de l'enveloppe allouée aux fournitures horticoles.

En matière de gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux Jardins Zoologique et Botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherches scientifiques et conservation).

Une nouvelle ventilation des crédits entre activités botaniques et pédagogiques, plus proche des réalisés, explique la baisse de ce programme par rapport à 2016 (- 4,66%, soit -15 k€).

En matière d'évènementiel et d'animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités connexes aux espaces verts (communication, événements divers tels que la certification ISO14001), ainsi que les actions pédagogiques menées par les 3 services : Espaces Verts, Jardin Botanique et Jardin Zoologique.

En terme de recettes

L'arrêt de la convention de nettoyage de l'esplanade située devant le parc Blandan entraîne une baisse de recettes jusqu'ici versées par la Métropole à la Ville de Lyon (- 92 k€).

Cependant, la mise en place à partir de mars 2017 d'un droit de stationnement pour les bus pénétrant dans le Parc de la Tête d'Or devrait générer une recette estimée à 20 k€. Par ailleurs, une augmentation des recettes d'animation Lyon Nature est attendue à hauteur de 25 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 123 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

221 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

378,4

Aménagement urbain

LE CONTEXTE

Délivrance des autorisations du droit des sols : l'année 2015 se situe en-dessous de la moyenne annuelle constatée depuis 10 ans, avec 2821 demandes de logements déposés. Cette baisse est à relativiser par le fait que certains projets immobiliers ont fait l'objet en 2014 de deux permis de construire successifs.

Planification urbaine : la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été engagée avec pour objectif une approbation début 2018.

Habitat, la Ville s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2007/2013 de la Métropole de Lyon et participe à la politique de mixité sociale définie par la loi Duflot du 24 mars 2014.

LES CHIFFRES CLÉS

Service Urbanisme Appliqué :

- **708** permis de construire déposés,
- **2412** déclarations préalables déposées,
- Délai d'instruction moyen des actes : **60** jours,
- **6276** autorisations d'occupation temporaire du Domaine Public déposées

Service Habitat :

- L'objectif du PLUH porté à **1600** logements sociaux annuel pour la période 2014/2016 est quasiment atteint : **1589** logements financés,
- **52218** logements sociaux, taux SRU de **19,77%**,
- **5018** nouvelles demandes de logement social enregistrées,
- **2007** logements sociaux livrés.

LES OBJECTIFS 2017

Dans ce contexte, le périmètre des actions pour 2017 est globalement assez proche de celui de l'année 2016.

Aménagement et partenariat associatif

Dépenses de fonctionnement : 241 k€

Ce programme est destiné à soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, par des aides ponctuelles versées à :

- L'association Maîtrise d'Ouvrage Rhône Alpes,
- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'Union des Comités d'Intérêts Locaux,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône-Alpes.

Ce programme intègre également, pour l'essentiel, la subvention de la Ville (175 k€) versée à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre du programme d'actions partenariales, conformément aux statuts de cette association dont la Ville de Lyon est membre.

Gestion du droit des sols

Dépenses de fonctionnement : 164 k€

Recettes : 2 922 k€

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols sur le fondement du Plan Local d'Urbanisme.

Les principales dépenses concernent :

- Les missions de conseil en terme architectural et urbain, de colorimétrie ou encore de protection des espaces végétalisés,
- Une nouvelle édition (16e) du prix de la jeune architecture urbaine, permettant de valoriser le travail de jeunes architectes diplômés,
- Les coûts liés à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols sur la base des outils informatiques mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole de Lyon (« Cart@ds »),

Pour les recettes :

- Le produit des redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, induit par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables),

- Une dotation globale de décentralisation de l'Etat pour le financement du transfert de la compétence aux communes pour la délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation.

Habitat parc privé

Dépenses de fonctionnement : 95 k€

Ce programme recouvre les principales actions conduites en partenariat avec Grand Lyon Métropole et induisant un cofinancement de la Ville de Lyon. Il s'agit de missions de veille et d'animation :

- Du PIG Habitat indigne pour les immeubles sensibles dans les 1^{er}, 3^e ouest, 4^e, 7^e arrondissements,
- Du PIG Habitat dégradé pour les autres arrondissements,
- Du PIG éco-rénovation quartier Perrache Sainte Blandine.

Par ailleurs, une dotation permet de poursuivre la participation de la Ville aux actions de lutte contre le saturnisme, sur la totalité des arrondissements de Lyon.

Habitat parc public

Dépenses de fonctionnement : 63 k€

Recettes : 12 k€

Les dépenses concernent notamment :

- L'adhésion de la Ville au fichier commun de la demande de logement social,
- Une subvention à l'Agence Locative Sociale du Rhône,
- Une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement sur les secteurs de Mermoz et La Duchère,

Pour les recettes :

Une participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à la mission de pilotage et de coordination des instances de relogement sur les secteurs de Mermoz et la Duchère.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

564 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 935 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

62,0

—
**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
& RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**
—

Université, recherche

LE CONTEXTE

La communauté universitaire lyonnaise, 2ème pôle scientifique français, s'inscrit dans la stratégie économique de rayonnement international de la métropole.

Avec 140 000 étudiants, dont 16 000 étudiants internationaux, 10 000 enseignants et chercheurs, 19 établissements universitaires et près de 450 laboratoires publics et privés, Lyon est vecteur de l'économie de la connaissance. Le « Plan Campus » et le SDU « Schéma de Développement de l'Université » concourent à co-construire une université compétitive ouverte sur l'international.

LES CHIFFRES CLÉS

- **5234** Pass culture vendus en 2015/2016,
- **454** Invitations distribuées aux étudiants via le site www.lyoncampus.fr
- **2600** étudiants internationaux attendus à la NEM 2016,
- Site www.lyoncampus.fr : environ **1600** visiteurs/jour, **19000** abonnés à la newsletter hebdomadaire (+ 13 %), et **1945** à twitter, **6170** likers facebook,
- **53** associations en résidence à la Maison des Etudiants.
- **30** subventions à des associations étudiantes (enveloppe Ville de **15 k€** + **24 k€** crédits Métropole).
- Près de **500** visiteurs attendus au Forum des Initiatives Etudiantes les 27/10, 7/11 et 17/11/2016.

LES OBJECTIFS 2017

Dans ce contexte, La ville de Lyon et la Métropole ont créé au 1er janvier 2016 un service commun, « Le Service Université », articulé en trois pôles : aménagement, valorisation et innovation, vie étudiante. Ce service souhaite polariser les dispositifs d'accueil, de rayonnement international et d'intégration culturelle et citoyenne des étudiants dans la cité, dans une « vitrine urbaine » : la Maison des Etudiants.

L'accueil et l'intégration culturelle et citoyenne dans la cité

La « Maison des Étudiants », située 25 rue Jaboulay, à Lyon 7^e regroupe en un seul lieu, des dispositifs d'accueil, d'intégration, d'hospitalité et de citoyenneté pour tous les étudiants et leurs associations, avec pour objectifs de :

Accompagner et soutenir les initiatives étudiantes avec la pépinière associative

Un espace de co-working ouvert du lundi au samedi entre 9h et 22h avec 53 associations en résidence accueillies en 2015 / 2016.

Mais aussi des débats, conférences, projections, une trentaine d'événements en 2017, co-construits avec les associations. Des expositions, dont celle organisée par les diplômés en double cursus de l'École d'Archi et de l'INSA, présentée dans une exposition itinérante (St'Art : student'art) sur une vingtaine de lieux universitaires de la Métropole. Des conseils et des subventions pour des projets citoyens, entrepreneuriaux, solidaires, culturels ou internationaux : En 2016, 17 associations étudiantes ont été subventionnées par la Ville de Lyon et 13 par la Métropole.

Reconduire le Forum des Initiatives Etudiantes à la Maison des Etudiants

En 2016 il a lieu en octobre et novembre autour de plusieurs thématiques : solidarité, durabilité, créativité, international, entrepreneuriat, media, inter culturalité. Et l'enrichir avec l'animation de débats publics, projections, ateliers, rencontres linguistiques, conférences, témoignages sur des thématiques sociétales et de la vie étudiante, mais aussi cours de danse, animations musicales et culinaires.

Poursuivre un « Remix » des usagers et du fonctionnement de la MDE

qui a été conduit par Erasme, les 12 et 13 octobre 2016. Il sera suivi en 2017 par des travaux d'aménagement et de design d'espace. Un financement de 400 M € a été obtenu en 2015 à cet effet dans le cadre du contrat de la Métropole de Lyon avec la Région Rhône-Auvergne.

Intégrer les étudiants internationaux dans la cité avec la NEM « Nuit des Etudiants du Monde »

Village associatif, plateforme de jeux, concert et dance floor pour 2800 étudiants attendus à la 15ème « Nuit des Etudiants du Monde », le 3^e jeudi d'octobre 2017.

Favoriser l'accès à la culture

Par la vente en ligne de l'offre culturelle du Pass Culture, (abonnement à 18€ de 4 places de spectacle dans 57 établissements culturels de la Métropole).

Poursuivre et enrichir la communication en direction des étudiants

Afin d'accroître la notoriété de notre ville. Notamment via le site www.lyoncampus.fr, et les réseaux sociaux.

Soutenir l'accueil des nouveaux étudiants au SWD

« Students Welcome Desk », avec une maîtrise d'œuvre de l'Université de Lyon.

Le rayonnement international de la formation et de la recherche

Avec des actions menées en collaboration avec la Métropole de Lyon pour :

- Valoriser la Recherche par l'attribution de 4 Prix du Jeune Chercheur (5,4 k€) à de jeunes chercheurs lyonnais,
- Soutenir la notoriété internationale et scientifique lyonnaise par l'attribution de subventions pour des colloques, conférences, journées d'étude et séminaires (36 k€), organisés par les laboratoires et le cycle de conférences de l'Université Populaire (9 k€).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

256 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Économie, commerce et artisanat

LE CONTEXTE

La préparation du budget primitif 2017 a été marquée par :

- Le réajustement des dépenses en fonction de l'évolution des besoins des services, entraînant notamment la réduction ou la suppression de certaines subventions et une réaffectation de l'enveloppe,
- La prise en compte de la première phase du FISAC du 7^e arrondissement, des troisièmes phases des FISAC du 4^e et 9^e arrondissements,
- La prise en compte des hausses et créations de tarifs générant 227 000 € de recettes complémentaires.

En outre, l'adoption de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel, qui instaure la possibilité de disposer d'un fonds de commerce sur le domaine public et un droit de présentation du successeur au profit des commerçants des halles et marchés, vient impacter les modalités de gestion du domaine public par la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

Dépenses de fonctionnement :

+38542€, soit **+3,2%**,
+12547 k€, soit **+1,2%**
(hors FISAC).

Recettes de fonctionnement :

+113683 k€, soit **+1,4%**,
+227057 €, soit **+2,8%**,
(hors FISAC).

Solde :

+75141 € soit **+1,1%**.

LES OBJECTIFS 2017

Les recettes

Les recettes hors FISAC augmentent de 227 000 €, soit 2,8% provenant à la fois de l'évolution de l'activité et des tarifs, et se décomposent ainsi :

- Augmentation des tarifs des commerces ambulants de 10% et des droits de place des marchés, de 2% par an jusqu'en 2020 inclus pour les abonnements et des droits de places journaliers,
- Mise en œuvre du nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public impactant les recettes relatives aux terrasses et aux équipements de commerce,
- Hausse des recettes par l'organisation de nouvelles distributions sur des marchés forains d'importance et des recettes sur les concessions.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement hors FISAC croissent de 12540 €, soit 1,2%. Cette hausse minime est due à la hausse des dépenses contraintes compensée en partie par une maîtrise et une meilleure adaptation aux besoins de la Direction.

Celle-ci se traduit notamment par une réallocation des crédits de subvention, hors FISAC, par une stabilisation globale des subventions destinées au soutien des filières artisanales, de l'économie sociale et solidaire et au management de centre-ville, mais aussi par une baisse des subventions aux illuminations et animations de fin d'année (-17 500 €) permettant l'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) dans le cadre de la mise en œuvre de la 10^e enquête consommateurs.

Les opérations Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

La signature, début 2016, des conventions relatives à la mise en œuvre de la première phase du FISAC du 7^e arrondissement (quartier de Gerland) a permis le lancement des premières opérations au travers du versement de subventions pour l'édition du guide de commerce du 7^e arrondissement et la mise en place d'une conciergerie d'entreprises. L'année

2017 est orientée sur la finalisation des actions de marketing territorial avec un accompagnement financier à hauteur de 15 000 €. En outre, des aides directes à destination des commerçants sont prévues pour leur permettre de financer une partie des travaux d'aménagements pour l'accessibilité de leurs locaux commerciaux.

La signature, début 2016, des conventions relatives à la mise en œuvre des troisièmes phases des FISAC des 4^e et 9^e arrondissements a permis le financement des premières actions comme les études pour la mise en accessibilité des commerces et la définition des stratégies de communication. Ces actions ont été financées notamment au travers de subventions destinées aux partenaires associatifs, Lyon Côté Croix-Rousse et Centre 9, ainsi qu'aux partenaires institutionnels (CCI et Chambre de Métiers et de l'Artisanat). Pour ces deux FISAC se terminant en début 2018, l'année 2017 est l'année de finalisation des actions de fonctionnement avec un accompagnement financier à hauteur de 131 000 €. En outre, des aides directes à destination des commerçants sont prévues pour leur permettre de financer la rénovation des devantures commerciales et d'acquérir des équipements d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les illuminations et animations des quartiers

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon a pris en compte les demandes des associations désireuses de participer aux manifestations de fin d'année, et apportera, comme habituellement, son concours, à hauteur de 219 500 € sous forme de subventions, à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1231 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8402 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

49,9

Relations internationales

LE CONTEXTE

Dans le cadre de la mutualisation de l'action internationale de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, le Service des Relations Internationales de la Direction de l'Attractivité et des Relations Internationales poursuit ses missions au profit des compétences des deux collectivités.

Les propositions budgétaires 2017, qui affichent un effort de rationalisation des dépenses, viennent en appui des objectifs prioritaires en matière de développement des coopérations décentralisées, de soutien au développement international de la Ville et de ses acteurs, et du renforcement de l'internationalité du territoire afin de garantir la mise en œuvre de la politique internationale de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

- 10 opérations de coopérations décentralisées portées par le service commun dont 5 qui engagent la Ville de Lyon,
- Une 40^{aine} de projets internationaux portés par des acteurs locaux (Culture et solidarité internationale).

LES OBJECTIFS 2017

Les objectifs 2017 du Service des Relations Internationales sont les suivants :

Partenariats Internationaux et Affaires Européennes

- Poursuite des relations bilatérales avec les grandes métropoles partenaires de Lyon,
- Dans le cadre du récent partenariat, développement d'une action de promotion des acteurs culturels lyonnais à Boston (États-Unis),
- Mise à l'honneur de Lyon, dans le cadre du festival Montréal en Lumière, autour des 2 emblèmes : la lumière et la gastronomie lors des célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de la Ville de Montréal,
- Poursuite des actions de coopération avec les Émirats Arabes Unis dans la perspective d'une implication de nos acteurs culturels à l'exposition universelle Dubai 2020,
- Développement de la coopération avec la Russie (Moscou et Saint Petersburg) qui s'appuiera notamment sur le savoir-faire lyonnais dans le domaine de la lumière,
- Organisation de plusieurs missions officielles sur des destinations stratégiques menées par le maire de Lyon ou ses adjoints,
- Poursuite de la stratégie Europe afin de favoriser les opportunités de financements européens pour les projets développés par la Ville de Lyon,

Coopération décentralisée : Poursuite de 5 coopérations tripartites Ville de Lyon / Métropole de Lyon

- Ouagadougou (Burkina Faso) dans les domaines de l'éclairage public, des espaces verts, de l'administration locale et de la police municipale,
- En renouvellement Rabat (Maroc) dans les domaines de l'éclairage public et développement durable,
- Jéricho (Territoires palestiniens) sur la lumière et les échanges culturels,
- En renouvellement, Erevan (Arménie) sur l'aménagement urbain durable et les espaces verts,
- Porto Novo (Bénin), dans le domaine de la valorisation du patrimoine historique.

Moyens généraux

Participation aux frais généraux de fonctionnement du service dans le cadre de la convention de création du service commun.

Réseaux

- Légère baisse des crédits suite au processus de fusion engagé entre les 2 réseaux AFCCRE et CUF dans lesquels Lyon maintient une participation ciblée dans les instances décisionnelles et commissions de travail, également auprès des autres réseaux institutionnels (Eurocities, AIMF) en vue d'un lobbying institutionnel, au niveau national et européen, et politique d'une part, et d'autre part d'échanges de pratiques sur des thématiques spécifiques.
- Promotion et développement des 2 réseaux thématiques DELICE et LUCI.

Acteurs locaux

- Poursuite de l'action en soutien aux acteurs locaux porteurs de projets axés sur les stratégies de rayonnement culturel, de politique européenne, de promotion de la francophonie, de solidarité internationale, de scolarité internationale ou d'internationalité du territoire,
- Poursuite du partenariat avec l'Institut Français et la Direction des affaires culturelles de Lyon.

Évènements

- Poursuite du développement de la politique d'accueil international du territoire (une centaine d'accueils de délégations étrangères),
- Mise en place d'actions de communication pour assurer la mise en visibilité d'évènements à caractère international sur le territoire de Lyon (réalisation de supports...) et d'actions d'animation sur le territoire de Lyon telle que le nouvel Institut franco-chinois,
- Poursuite de l'organisation et de la contribution à une dizaine d'évènements de dimension internationale sur le territoire lyonnais : Fêtes Consulaires, Fête des Lumières.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1029 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Développement territorial

LE CONTEXTE

- Dégradation de la situation économique nationale un peu moins marquée dans l'agglomération lyonnaise : le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence,
- Renforcement des contraintes financières sur les outils de la politique emploi-insertion en raison de la suppression des participations financières de la Région à la Maison de l'emploi et de la formation et à la Mission locale de Lyon,
- Renouvellement du protocole du PLIE de Lyon pour la période 2017 à 2020, la gestion des crédits du FSE étant confiée à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017.

LES CHIFFRES CLÉS

Mission locale de Lyon :
8300 jeunes bénéficiant d'un suivi, 2700 jeunes accédant à l'emploi et environ un millier à une formation professionnelle,

Maison de l'emploi et de la formation de Lyon :
22000 personnes dans les antennes de proximité, 2800 ayant bénéficié d'une formation professionnelle, plus de 800 personnes ayant accédé à un emploi grâce aux clauses d'insertion, près de 350 entreprises partenaires engagés dans la charte des entreprises pour l'emploi.

LES OBJECTIFS 2017

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2016, les objectifs pour 2017 consistent à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les nouvelles dispositions légales en matière de marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités à partir de l'expérience acquise par la maison de la création d'entreprises,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, et de développer les actions, notamment dans le domaine de l'apprentissage et en direction des entreprises.

Pour renforcer les synergies entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale de Lyon, la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels ont souhaité aller plus loin dans la mutualisation, notamment par la réunion des deux réseaux d'antennes de proximité et la constitution d'un seul service emploi et aux entreprises.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la MDEF, à la Mission locale de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) resteront en 2017 au même niveau global qu'en 2016.

Le programme local emploi-insertion (PLIE) de Lyon représente 6 000 personnes bénéficiant d'un accompagnement à l'emploi, 4 000 personnes bénéficiant d'un emploi pendant le parcours d'insertion et 3 000 personnes accédant à l'emploi au terme du parcours d'insertion.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2478 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

38 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

58,7

* Chiffre pour l'ensemble de la direction du développement territorial.

Halles Paul Bocuse

LE CONTEXTE

2017 sera pour les Halles de Lyon la sixième année de gestion en budget annexe (budget équilibré en dépenses et recettes).

Dans la continuité de la construction des budgets précédents, l'élaboration du budget 2017 a été caractérisée par un travail transversal, regroupant l'ensemble des Directions participant à la gestion du site, de ses finances et de son personnel.

Comme en 2016, le budget 2017 a dû être construit en recherchant un équilibre financier provenant des recettes générées par la seule exploitation des Halles.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombres de commerces et restaurants: **56**,
- Surface concédée: **6 147 m²**,

LES OBJECTIFS 2017

Le maintien de l'équilibre financier du budget est obtenu puisque les dépenses et recettes totales de fonctionnement sont à un niveau égal de 2 016 k€, de même que les recettes et dépenses d'investissement situées à 429 k€.

Une hausse des recettes de fonctionnement de 32 k€, soit 1,6% est constatée par rapport du budget 2016. Cette augmentation est le fruit d'une part d'une stabilisation des recettes provenant des droits de places (hausse de 5 € par m² à compter du 01/01/2016 sur les surfaces concédées) et d'autre part d'une augmentation des redevances pour charges communes (45 k€, soit + 3,4%). Cette hausse s'explique principalement par les besoins supplémentaires en agents de sécurité en soirée et aux frais d'entretien et de maintenance de l'installation d'illumination de la fresque Paul Bocuse.

En 2017, dans le cadre de la sécurisation du site, la surveillance des sous-sols sera assurée au moyen d'un nouveau système de vidéo surveillance numérique. Ce réseau a déjà été déployé sur la totalité du rez-de-chaussée des Halles en 2016. Le coût estimé de cette seconde phase de l'opération est de 61 k€ avec fraction de TVA. D'autres travaux pour un montant prévisionnel de 92 k€ concernent les mises aux normes des ventilations.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2016 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2016 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

7,0

MAIRIE DE LYON
1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT
04 72 10 30 30